Citoyenneté et Immigration Canada | Citizenship and Immigration Canada

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2011

Citoyenneté et Immigration Canada

L'honorable Jason Kenney, C.P., député
Ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme

Canada

Table des matières

MESSAGE DU MINISTRE **1**

SECTION I – SURVOL DE L'ORGANISATION **3**
Raison d'être 3
Responsabilités 3
Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme 4
Priorités organisationnelles 5
Analyse des risques 9
Sommaire – Rendement 12
Profil des dépenses 16
Budget des dépenses par crédit voté 17

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE **19**

Résultat stratégique 1 – Un mouvement migratoire qui profite de façon importante au développement économique, social et culturel du Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité 19

Activité de programme 1 : Programme d'immigration 22
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 23
Leçons retenues 23

Activité de programme 2 : Programme des résidents temporaires 25
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 26
Leçons retenues 27

Résultat stratégique 2 – Reconnaissance et acceptation, par la communauté internationale, des principes de la gestion des migrations dans le respect des grands objectifs du Canada en matière de politique étrangère, et protection des réfugiés au Canada 28

Activité de programme 3 : Rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales et la protection 29
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 29
Leçons retenues 31

Activité de programme 4 : Programme des réfugiés 32
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 33
Leçons retenues 34

Résultat stratégique 3 – Intégration réussie des nouveaux arrivants dans la société et promotion de la citoyenneté canadienne 35

Activité de programme 5 : Programme d'intégration 36
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 36
Leçons retenues 39

Activité de programme 6 : Programme de citoyenneté 40
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 41
Leçons retenues 43

Activité de programme 7 : Services internes 44
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 44
Leçons retenues 45

Plan d'action économique du Canada 46

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 47
Résumé financier 47
Graphiques des principales données financières 47
États financiers 48
Liste des tableaux supplémentaires 48

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT 49
Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation 49
Autres sujets d'intérêt 49
Metropolis 49
Activités de recherche 49
Analyse comparative entre les sexes 50

MESSAGE DU MINISTRE

Je suis heureux de présenter le Rapport ministériel sur le rendement 2010-2011 de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

Alors que le Canada émergeait doucement de la récession mondiale, le gouvernement a pris des mesures pour accueillir plus d'immigrants économiques et assurer aux employeurs l'accès à un bassin de travailleurs qualifiés pour suppléer les sources de main-d'œuvre nationales. En 2010, le Canada a donc appuyé la reprise économique du pays en accueillant, au total, 280 681 résidents permanents, un chiffre inégalé depuis plus de 50 ans. L'augmentation de l'immigration s'est faite en grande partie dans la catégorie des immigrants économiques qualifiés.

La hausse de l'immigration économique en 2010 a aidé CIC à réduire l'arriéré de demandes dans la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral), à réduire les délais et à mieux répondre aux besoins du marché du travail. Une nouvelle liste de 29 professions recherchées a été publiée en juin 2010 pour le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral). L'admissibilité au programme est limitée aux candidats qui possèdent de l'expérience dans ces professions et qui détiennent une offre d'emploi d'employeurs canadiens. Ces changements ont permis d'aider les immigrants qualifiés à être prêts à intégrer le marché du travail et à leur donner une meilleure chance de réaliser leurs rêves de réussite au Canada.

Par la promulgation et la mise en œuvre du projet de loi C-11, la *Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés*, nous sommes bien en voie d'atteindre notre objectif et d'avoir un système d'octroi de l'asile plus efficace qui permettra au Canada d'offrir plus rapidement sa protection aux personnes qui en ont vraiment besoin.

Le gouvernement s'est également engagé à sévir contre les consultants en immigration aux pratiques douteuses. Avec l'entrée en vigueur du projet de loi C-35 – qui a reçu la sanction royale en mars 2011 – nous avons maintenant les outils pour le faire. Le projet de loi C-35 vient resserrer les règles régissant la rémunération des consultants en immigration, durcir les peines et les amendes imposées aux représentants non autorisés, et instaurer un mécanisme qui permet au gouvernement de surveiller la réglementation des activités des consultants en immigration.

Au cours de la dernière année, le Canada a poursuivi ses efforts de lutte contre l'antisémitisme et toutes les formes de racisme et de xénophobie. En novembre 2010, j'ai eu l'honneur d'assister, à Ottawa, à la deuxième conférence de la Coalition interparlementaire de lutte contre l'antisémitisme aux côtés de parlementaires et d'experts représentant plus de 50 pays. La conférence a mené à la ratification du Protocole d'Ottawa sur la lutte contre l'antisémitisme, lequel vient renforcer les efforts que déploie déjà le Canada pour mettre au jour, affronter et éradiquer la haine sous toutes ses formes.

Le gouvernement du Canada est déterminé à aider les néo-Canadiens et les Canadiens de longue date à prospérer et à construire ensemble une société forte et inclusive. À cet égard, nous avons mis sur pied *Inter-Action*, la nouvelle composante du Programme de subventions et de contributions pour le multiculturalisme du Canada, afin d'investir dans l'avenir de notre pays. Ce programme appuie la réalisation de projets communautaires par des particuliers et des collectivités, et finance des activités qui créent des liens entre les diverses communautés culturelles et religieuses.

Toutes ces réalisations n'auraient pu être possibles sans le soutien et le professionnalisme de tous les employés de CIC. Je tiens à remercier les employés du Ministère de leur engagement continu et de leur dévouement à l'égard de leur travail, lesquels sont essentiels pour que le Canada demeure un pays fort et prospère.

L'honorable Jason Kenney
Ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme

SECTION I – SURVOL DE L'ORGANISATION

Raison d'être

Dans les années qui ont suivi la Confédération, une formidable vision animait les leaders canadiens : construire un chemin de fer transcanadien pour faire de l'Ouest le grenier du monde et le principal moteur de la prospérité économique nationale. Pour réaliser ce rêve, il devenait impérieux de peupler rapidement les Prairies, ce qui poussa le gouvernement du Canada à élaborer ses premières politiques nationales en matière d'immigration. Les immigrants ont été partie prenante de l'identité nationale et de la prospérité économique du pays – en tant que fermiers venant exploiter la terre, travailleurs dans les usines pour favoriser la croissance industrielle, ou encore entrepreneurs et créateurs pour aider le Canada à être compétitif dans l'économie mondiale du savoir.

Responsabilités

Le rôle de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)[1] consiste à sélectionner les étrangers admis au Canada à titre de résidents permanents ou temporaires et à offrir la protection du Canada aux réfugiés. Il lui revient également de formuler les politiques canadiennes en matière d'admissibilité, d'établir les conditions à respecter pour entrer et séjourner au pays et, en collaboration avec ses partenaires, de filtrer les candidats à la résidence permanente ou temporaire de façon à protéger la santé de la population canadienne et à garantir sa sécurité. En somme, le Ministère contribue à renforcer le Canada en aidant les immigrants et les réfugiés à s'établir au pays et à s'intégrer pleinement à la société et à l'économie canadiennes ainsi qu'en les encourageant et en les aidant à acquérir la citoyenneté canadienne. Pour ce faire, CIC exploite 46 points de service au Canada ainsi que 84 autres dans 74 pays.

CIC tire son vaste mandat en partie de la *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*[2]. Le ministre de Citoyenneté et Immigration Canada est responsable de l'application de la *Loi sur la citoyenneté* de 1977 et partage avec le ministre de la Sécurité publique la responsabilité de faire appliquer la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), entrée en vigueur en 2002 dans la foulée d'une importante réforme législative. CIC et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)[3] appuient leur ministre respectif dans l'administration et l'exécution de la LIPR. Les deux organismes travaillent de concert pour atteindre et concilier les objectifs des programmes d'immigration et d'asile.

En octobre 2008, la responsabilité de l'administration de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* a été transférée du Patrimoine canadien à CIC. En vertu de cette loi, CIC favorise l'intégration des individus et des collectivités à tous les aspects de la société canadienne et contribue à renforcer la société tout en la rendant plus cohésive. L'immigration est un domaine de compétence partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en vertu de l'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

---

[1] Pour en savoir plus sur les programmes de CIC, voir **www.cic.gc.ca**.
[2] Les lois fédérales peuvent être consultées sur le site du ministère de la Justice : **lois.justice.gc.ca**.
[3] Pour en savoir plus sur l'ASFC, voir **www.cbsa-asfc.gc.ca**.

En vertu de la *Constitution*, les provinces et les territoires ont le pouvoir de légiférer en matière d'immigration pour autant que cette législation soit compatible avec les lois fédérales. En vertu de la LIPR et de la *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*, le ministre de Citoyenneté et Immigration Canada a signé, avec l'approbation du gouverneur en conseil, des ententes avec les provinces et les territoires dans le but de faciliter la coordination et la mise en œuvre des politiques et des programmes d'immigration.

Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme

Un mouvement migratoire qui profite de façon importante au développement économique, social et culturel du Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité

- **1. Programme d'immigration**
  - 1.1 Élaboration des politiques et des programmes d'immigration
  - 1.2 Sélection des résidents et traitement de leur cas (sauf en ce qui concerne les cartes de résident permanent)
  - 1.3 Traitement des demandes de cartes de résident permanent (cartes RP)
- **2. Programme des résidents temporaires**
  - 2.1 Élaboration des politiques et des programmes relatifs aux résidents temporaires
  - 2.2 Sélection des résidents temporaires et traitement de leurs cas

Reconnaissance et acceptation, par la communauté internationale, des principes de la gestion des migrations dans le respect des grands objectifs du Canada en matière de politique étrangère, et protection des réfugiés au Canada

- **3. Rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales et la protection**
  - 3.1 Élaboration des politiques concernant les migrations internationales
  - 3.2 Contributions aux organisations internationales
- **4. Programme des réfugiés**
  - 4.1 Élaboration des politiques et des programmes relatifs aux réfugiés
  - 4.2 Sélection des personnes protégées réétablies (réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) et réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP)) et traitement de leurs cas
  - 4.3 Traitement des demandes d'asile
  - 4.4 Examen des risques avant renvoi
  - 4.5 Programme fédéral de santé intérimaire

Intégration réussie des nouveaux arrivants dans la société et promotion de la citoyenneté canadienne

- **5. Programme d'intégration**
  - 5.1 Élaboration des politiques et des programmes d'établissement et de réétablissement
  - 5.2 Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers
  - 5.3 Programme d'établissement
    - 5.3.1 Apprentissage linguistique pour les nouveaux arrivants
    - 5.3.2 Prestation d'information, intégration dans la communauté et insertion professionnelle pour les nouveaux arrivants
    - 5.3.3 Contribution à la Colombie-Britannique pour l'établissement et l'intégration
    - 5.3.4 Contribution au Manitoba pour l'établissement et l'intégration
  - 5.4 Versement d'une subvention au Québec dans le cadre de l'Accord Canada-Québec
  - 5.5 Programme de prêts aux immigrants
  - 5.6 Programme d'aide au réétablissement
- **6. Programme de citoyenneté**
  - 6.1 Élaboration des politiques et des programmes sur la citoyenneté
  - 6.2 Traitement des demandes de citoyenneté
  - 6.3 Promotion de la citoyenneté
  - 6.4 Reconnaissance et inclusion multiculturelle
    - 6.4.1 Programme du multiculturalisme
    - 6.4.2 Plan d'action canadien contre le racisme
    - 6.4.3 Programmes de reconnaissance historique

- **7. Services internes**
  - 7.1 Soutien à la gouvernance et à la gestion
    - 7.1.1 Gestion et surveillance
    - 7.1.2 Communications
    - 7.1.3 Services juridiques
  - 7.2 Services de gestion des ressources
    - 7.2.1 Gestion des ressources humaines
    - 7.2.2 Gestion financière
    - 7.2.3 Gestion de l'information
    - 7.2.4 Technologie de l'information
    - 7.2.5 Voyages et autres services administratifs
  - 7.3 Services de gestion des biens
    - 7.3.1 Biens immobiliers
    - 7.3.2 Matériel
    - 7.3.3 Acquisitions

Priorités organisationnelles

Légende – État du rendement au regard des priorités

Dépassé : Plus de 100 % du niveau de rendement attendu (prouvé par l'indicateur et l'objectif, ou par les activités prévues et les extrants) par rapport au résultat escompté ou à la priorité précisée dans le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2010-2011 a été atteint au cours de l'exercice.

Entièrement atteint : 100 % du niveau de rendement attendu (prouvé par l'indicateur et l'objectif, ou par les activités prévues et les extrants) par rapport au résultat escompté ou à la priorité précisée dans le RPP a été atteint au cours de l'exercice.

Atteint en grande partie : De 80 à 99 % du niveau de rendement attendu (prouvé par l'indicateur et l'objectif, ou par les activités prévues et les extrants) par rapport au résultat escompté ou à la priorité précisée dans le RPP a été atteint au cours de l'exercice.

Passablement atteint : De 60 à 79 % du niveau de rendement attendu (prouvé par l'indicateur et l'objectif, ou par les activités prévues et les extrants) par rapport au résultat escompté ou à la priorité précisée dans le RPP a été atteint au cours de l'exercice.

Non atteint : Moins de 60 % du niveau de rendement attendu (prouvé par l'indicateur et l'objectif, ou par les activités prévues et les extrants) par rapport au résultat escompté ou à la priorité précisée dans le RPP a été atteint au cours de l'exercice.

En 2010-2011, le programme de gestion du Ministère est demeuré axé sur les priorités décrites ci-dessous afin d'appuyer la réalisation des résultats stratégiques des sept activités de programme de CIC.

Intégrer les politiques dans l'ensemble des activités de programme ministérielles	**Type : permanente**	**Liens avec les résultats stratégiques 1, 2 et 3**
État : entièrement atteint CIC a renouvelé les mesures stratégiques clés et les principaux résultats attendus énoncés dans son plan stratégique quinquennal. En plus de définir les orientations du Ministère jusqu'en 2015, ce plan aide à intégrer l'élaboration des politiques et des programmes. De concert avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, CIC a également élaboré une vision fédérale, provinciale et territoriale commune pour le programme d'immigration du Canada : accueillir et soutenir les nouveaux arrivants afin qu'ils aident à bâtir des collectivités dynamiques et un Canada prospère. Cette vision aidera les trois niveaux de gouvernement à mettre en place une approche coopérative plus stratégique pour la planification pluriannuelle des niveaux d'immigration.		

Améliorer le service à la clientèle	Type : permanente	Liens avec les résultats stratégiques 1, 2 et 3

État : atteint en grande partie

CIC poursuit son ambitieux programme de modernisation qui transformera son réseau de prestation des services. Les principaux défis du Ministère consistent à renforcer l'intégrité et la sécurité des programmes, ainsi qu'à réduire les coûts tout en augmentant la productivité. Le Ministère entend atteindre ces objectifs par une gestion plus efficace et efficiente : a) des risques – assise de la planification opérationnelle et fonctionnelle; b) de la charge de travail – par une intégration optimale des modes et des lieux d'exécution des tâches; c) des effectifs – en tirant le meilleur des ressources humaines. En faisant un usage optimal de la technologie, en misant encore plus sur les occasions de partenariat, là où il y a lieu, et en appuyant la prise de décisions sur une mesure du rendement plus robuste, le Ministère pourra atteindre ses objectifs d'une manière plus efficiente et efficace, et concrétiser sa vision de modernisation – un engagement ferme à offrir des services d'une qualité exceptionnelle par l'amélioration continue, innovatrice et dynamique des activités.

L'application des dispositions des instructions ministérielles[4] au Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) et au Programme d'immigration des investisseurs, conjuguée à la centralisation du traitement, a eu des résultats positifs; ainsi, l'arriéré des demandes de travailleurs qualifiés (fédéral) a été réduit de moitié depuis 2008 et les volumes des nouvelles demandes correspondent davantage à la capacité de traitement et aux besoins du marché du travail.

Dans le cadre de ses efforts de modernisation, CIC a entrepris un projet pilote de traitement des demandes au bureau d'Ottawa dans le but précis de tester sa vision d'avenir en ce qui a trait au traitement des demandes et à la répartition de la charge de travail dans le réseau, et de renforcer la capacité de traitement globale.

Le Ministère a publié une déclaration de service et poursuivi l'exécution progressive de son plan d'action relatif aux normes de service[5], établi en réponse au Rapport de l'automne 2010 de la vérificatrice générale du Canada et au Rapport du Comité permanent des comptes publics déposé en mars 2011. La mise en œuvre complète dans tous les principaux secteurs d'activité est prévue d'ici avril 2013.

CIC a offert à quelque 25 000 clients la possibilité de remplir un sondage sur la satisfaction de la clientèle réalisé conjointement avec Statistique Canada. L'analyse des résultats, attendue en 2012, aidera le Ministère à définir les éléments à moderniser en priorités et les investissements à prévoir.

[4] Grâce au pouvoir d'émettre des instructions ministérielles qui lui a été conféré par les modifications législatives apportées en 2008, le Ministre peut améliorer la gestion des demandes reçues et en enrayer l'accumulation en traitant en priorité certaines catégories de demandes, de manière à favoriser l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière d'immigration. Pour en savoir plus sur les instructions ministérielles, voir **www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/bulletins/2010/bo218.asp**.

[5] Pour consulter le chapitre « La prestation des services » du Rapport de la vérificatrice générale, voir **www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201010_03_f_34286.html**. Pour le rapport du Comité permanent, voir **www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5070394&Mode=1&Parl=40&Ses=3&Language=F**.

Le Ministère a élaboré une stratégie afin d'établir les données de référence de ses 35 secteurs d'activité et de poser des assises solides pour mesurer leur rendement et l'impact des changements qui sont apportés. Deux ensembles de données de référence sont terminés et fourniront des données concrètes pour guider les décisions en matière d'investissement.

Le Ministère a également lancé un site Web simplifié et plus convivial. Le service de demande en ligne, accessible aux étudiants d'un nombre limité de pays dispensés de l'examen médical ou de l'obligation de visa, est entièrement opérationnel. Ce service permet aux clients à l'étranger de faire une demande en ligne de permis d'études s'ils sont citoyens et résidents de l'un des pays désignés. Une évaluation du service de demande en ligne de permis d'études à l'étranger sans obligation de visa montrera la voie à suivre et aidera le Ministère à déterminer s'il peut envisager d'offrir ce service aux participants de l'initiative Expérience internationale Canada[6]. En date du 31 mars 2011, le service de demande en ligne pour le secteur d'activité des résidents temporaires au Canada a atteint un taux d'utilisation global de 36 %.

Les travaux sur la solution de paiement intégré progressent comme prévu.

CIC a fait des progrès importants dans la mise en place à l'échelle internationale d'un réseau de 35 centres de réception des demandes de visa (CRDV)[7]. De concert avec ses partenaires, le Ministère travaille à la définition de principes de fonctionnement, d'ordinogrammes de processus fonctionnels et d'exigences fonctionnelles et techniques pour le réseau de CRDV, en plus de préparer un énoncé des travaux en vue de la demande de propositions de 2011-2012 qui visera à accroître le nombre de CRDV et à étendre le territoire couvert.

Système mondial de gestion des cas	**Type : déjà établie**	**Liens avec les résultats stratégiques 1, 2 et 3 (appui)**

État : dépassé

Le Système mondial de gestion des cas (SMGC) est un outil de gestion sûr, fiable et efficace qui permet d'intégrer les données relatives à la citoyenneté et à l'immigration du monde entier, et représente un volet fondamental du plan d'innovation du service de CIC. Ce grand projet de l'État a été mené à terme avec succès en mars 2011 et a franchi toutes les étapes importantes dans les délais et en deçà des limites budgétaires établies. Il convient de noter que, bien que les étapes à franchir et les limites budgétaires aient été modifiées en cours de route pour tenir compte des défis à relever, le SMGC a été installé avec succès dans 97 bureaux des visas à l'étranger, dans bien des cas avant la date prévue. Durant le déploiement, de nombreuses améliorations ont été apportées dans le cadre de la modernisation des services. Maintenant que le déploiement à l'étranger est terminé, plus de 5 000 utilisateurs, de CIC et d'autres ministères, traiteront les demandes de citoyenneté et les demandes d'immigration à l'étranger à l'aide d'un seul système intégré.

[6] Pour en savoir plus sur l'initiative Expérience internationale Canada, voir **www.international.gc.ca/canada-europa/france/jeunesse-youth/programme_mobilite-mobility_program-fr.asp**.

[7] Pour en savoir plus sur les CRDV, voir **www.vfs-ca-id.com** (en anglais).

Gestion des personnes	Type : permanente	Liens avec les résultats stratégiques 1, 2 et 3 (appui)
État : entièrement atteint CIC a amélioré l'intégration des ressources humaines à la planification opérationnelle et financière, et les gestionnaires ont maintenant accès à des recommandations et à des données démographiques plus détaillées dans les divers rapports trimestriels, y compris les analyses et les tableaux de bord sur la gestion des ressources humaines. Une planification efficace aide le Ministère à atteindre les objectifs de son programme de modernisation. CIC a mené une campagne ciblée en vue de dépasser les objectifs de recrutement postsecondaire et a sensiblement amélioré la représentation des Autochtones au Ministère tout en maintenant un effectif où les femmes, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées sont bien représentés. Le Ministère a entrepris l'élaboration d'une approche intégrée pour l'évaluation, la conception et la prestation d'une formation opérationnelle afin d'appuyer le perfectionnement des employés et de répondre aux besoins fonctionnels de CIC par le truchement de ses initiatives de modernisation. Il a également élaboré et instauré un cadre et une approche de leadership du changement pour s'assurer que les gestionnaires et les employés sont aptes à aider l'organisation à atteindre ses objectifs stratégiques.		

Processus décisionnels intégrés	Type : nouvelle	Liens avec les résultats stratégiques 1, 2 et 3 (appui)
État : atteint en grande partie Le plan stratégique de CIC reflète les résultats stratégiques prévus dans la nouvelle Architecture des activités de programme et dans le Cadre de mesure du rendement connexe, entrés en vigueur le 1er avril 2011. Ce plan est maintenant la pierre d'assise des processus ministériels de planification intégrée et d'examen trimestriel et sous-tend ainsi une approche décisionnelle intégrée à CIC. Toujours pour parvenir à une approche décisionnelle mieux intégrée, CIC a élaboré et approuvé une nouvelle stratégie ministérielle de développement durable. La stratégie se compose d'un cadre ainsi que d'une politique de développement durable et d'un modèle de rapport faisant état de considérations économiques, sociales, environnementales et d'équité, en plus de contenir des objectifs d'écologisation des activités du gouvernement en accord avec la Stratégie fédérale de développement durable[8]. Enfin, CIC a lancé un nouveau cadre de gestion intégrée des risques et une politique en vue d'ajouter cette fonction aux processus décisionnels à tous les niveaux du Ministère. La politique préconise une approche axée sur le risque de façon à pouvoir systématiquement détecter, évaluer et gérer les risques dans le cadre des activités courantes du Ministère, y compris la planification des activités et l'affectation des ressources, l'élaboration des politiques, la conception, la prestation et la gestion des programmes, ainsi que la gestion des projets. Par le truchement de son mécanisme d'examen trimestriel, CIC intègre les risques organisationnels et les stratégies d'atténuation au cycle ministériel de planification des activités, et peut ainsi démontrer la façon dont les décisions ont été prises et appliquées, de même que l'incidence des risques organisationnels sur la réalisation des objectifs stratégiques. La politique a été mise à l'essai tout au long de l'exercice et améliorée en fonction des résultats obtenus. Cette priorité n'a pas été entièrement atteinte parce que la dissolution du Parlement a retardé le dépôt de la stratégie établie dans le cadre du *Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012* de CIC et en a donc reporté la mise en œuvre.		

[8] Pour en savoir plus sur la Stratégie, voir **www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=F93CD795-1**.

Analyse des risques

Afin d'appuyer une reprise économique durable et d'optimiser son apport à la croissance économique nationale, CIC a choisi de se concentrer sur la modernisation du système d'immigration. Le Ministère continue de concilier ses engagements de longue date en ce qui concerne la réunification des familles, le respect des obligations humanitaires du Canada à l'égard de la communauté internationale ainsi que la protection de la santé et de la sécurité des Canadiens. En plus de composer avec ces impératifs, CIC fait en sorte de préserver la confiance du public et de la communauté internationale envers l'intégrité des programmes canadiens d'immigration et de protection des réfugiés. Pour atteindre ces objectifs, CIC continue de gérer un certain nombre de risques connus ou imminents.

Compte tenu du vieillissement de sa population, le Canada devra accueillir de nouveaux immigrants pour combler la demande en main-d'œuvre et assurer ainsi sa croissance économique. Le défi consiste à recruter des immigrants qui possèdent les compétences recherchées, notamment sur le plan linguistique – un facteur déterminant d'une intégration réussie. Confronté à une concurrence sans cesse plus forte d'autres pays, le Canada a de la difficulté à attirer les immigrants qualifiés dont il a impérieusement besoin. Pour garder le Canada dans la course, CIC doit s'assurer que son processus de sélection tient compte de la réalité du marché du travail et met l'accent sur le mieux-être économique des nouveaux arrivants.

Mis en œuvre en 2008, le Plan d'action pour accélérer l'immigration[9] a permis de réduire le volume de demandes en attente et les délais de traitement. Au 31 mars 2011, le nombre total de demandes de travailleurs qualifiés du volet fédéral (TQF) en attente d'une décision avait été réduit de 22 % (comprend les demandes reçues avant et après l'entrée en vigueur des instructions ministérielles de 2008)[10], sans compter la réduction de près de 50 % de l'arriéré des demandes de TQF présentées avant février 2008.

Toutefois, l'évolution du marché du travail, l'apport croissant de nouvelles demandes de TQF et le désir de répondre aux observations formulées par la vérificatrice générale ont donné lieu à l'examen de diverses options pour la mise à jour des instructions ministérielles. En juin 2010, CIC a publié un deuxième ensemble d'instructions ministérielles[11] afin d'appuyer la réalisation du Plan d'action pour accélérer l'immigration. Dans le but d'équilibrer le volume de demandes de TQF avec sa capacité de traitement, CIC a décidé de limiter le nombre de nouvelles demandes, de modifier la liste des professions recherchées en fonction des besoins changeants du marché du travail et d'améliorer l'employabilité des nouveaux travailleurs qualifiés en exigeant qu'ils présentent les résultats d'une évaluation indépendante de leurs compétences linguistiques dans le cadre du processus de demande. La deuxième série d'instructions ministérielles a aussi suspendu temporairement l'acceptation de nouvelles demandes d'investisseurs (fédéral) à partir de juillet 2010 jusqu'à l'entrée en vigueur des modifications réglementaires en décembre 2010.

---

[9] Pour en savoir plus sur le Plan d'action, voir **www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2008/2008-11-28.asp**.

[10] Pour en savoir plus sur les instructions ministérielles de 2008, voir **www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2008/2008-11-28a.asp**.

[11] Pour en savoir plus sur les instructions ministérielles de 2010, voir **www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2010/2010-06-26.asp**.

L'intensification des migrations internationales a augmenté le risque d'exposition des Canadiens aux épidémies, aux maladies infectieuses, aux actes de terrorisme et au crime organisé international. Depuis quelques années, le Canada se trouve également confronté au problème de la traite des personnes. Dans l'ensemble de l'appareil fédéral et en partenariat avec d'autres instances sur la scène internationale, des stratégies d'atténuation ont été adoptées pour réduire les effets de ces risques sur la population canadienne. Les mesures prises par CIC incluent le projet de loi C-49, qui vise à lutter contre les passeurs clandestins, le Projet de biométrie pour les résidents temporaires, qui améliore la gestion de l'identité, et les protocoles d'échange de renseignements conclus avec les principaux partenaires fédéraux et internationaux en matière de sécurité.

CIC a également renforcé les mécanismes de contrôle médical en améliorant ses stratégies de gestion des risques. Dans le cadre de la Conférence des cinq nations[12], CIC et ses partenaires ont élaboré une stratégie pour harmoniser et mettre en place des outils d'assurance de la qualité qui augmentent la fiabilité du diagnostic de la tuberculose partout dans le monde. En outre, le Ministère a conclu avec l'Australie un protocole d'entente afin d'échanger de l'information sur l'assurance de la qualité concernant les examinateurs médicaux pour l'immigration. Des visites conjointes sont donc effectuées dans les pays qui présentent de plus grands risques pour la santé, comme la Chine et les Philippines, ce qui permet d'harmoniser progressivement les réseaux d'examinateurs.

Les fausses représentations de la part de répondants ou de demandeurs, la production de faux documents ou la fraude liée à l'identité ainsi que la perception d'utilisation abusive du système canadien d'octroi de l'asile minent l'intégrité du Programme d'immigration. Pour faire face à la situation, CIC doit s'associer à divers intervenants qui l'aideront à dépister et à contrer de façon proactive les menaces à l'intégrité, tout en procédant à la réforme législative du système d'octroi de l'asile. Le Ministère a déjà renforcé ses mesures pour protéger l'intégrité des programmes canadiens d'immigration et de protection des réfugiés, notamment par l'introduction d'une nouvelle carte de résident permanent qui comporte des caractéristiques de sécurité améliorées et par l'échange de données biométriques de grande valeur avec des partenaires internationaux. De plus, CIC a continué d'améliorer les méthodes de conception et d'utilisation de ses documents et de ses systèmes, de donner de la formation sur la lutte antifraude aux agents de citoyenneté et d'immigration, et d'améliorer et de resserrer les pratiques d'entreposage, d'utilisation et de traitement des formulaires contrôlés du Ministère.

CIC a atteint un jalon important dans la lutte contre la fraude lorsque le projet de loi C-35, qui vient resserrer la réglementation des consultants en immigration, a reçu la sanction royale en mars 2011. Le gouvernement a également annoncé son intention de désigner le Conseil de réglementation des consultants en immigration comme nouvel organisme chargé de surveiller les activités des consultants en immigration.

Lorsqu'ils arrivent au Canada, les immigrants doivent pouvoir s'intégrer au marché du travail et à la société en général. Les nouveaux arrivants qui n'y parviennent pas sont plus à risque de connaître des revers comme la pauvreté et la marginalisation.

[12] Les partenaires de la Conférence des cinq nations sont l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Par le truchement de ses programmes d'aide à l'intégration, CIC encourage les immigrants à contribuer au développement social, civique, culturel et économique du pays. L'intégration des immigrants est loin d'être facile, comme en témoigne notamment le déclin des perspectives économiques offertes aux nouveaux arrivants[13], ce qui oblige CIC à continuer de travailler avec ses partenaires pour développer et améliorer les programmes d'intégration à court et à long terme offerts à tous les immigrants, dont la prestation de services qui mettent l'accent sur les droits et les responsabilités associés à la citoyenneté, dispensent des cours de langue et d'orientation, et préparent à la transition au marché du travail canadien. L'intégration efficace des nouveaux arrivants diminue le risque d'aliénation et favorise la création d'une société qui prône la cohésion, l'inclusion et l'égalité des chances. Dans le budget de 2006, le gouvernement s'était engagé à investir dans les programmes d'établissement et d'intégration destinés aux nouveaux arrivants. Depuis, le financement fédéral alloué aux services d'établissement à l'extérieur du Québec a triplé, passant de moins de 200 millions de dollars en 2005-2006 à plus de 600 millions en 2011-2012.

Le Programme des réfugiés se trouve aussi exposé à divers risques, dont une augmentation de la fraude et une accumulation des demandes d'asile en attente. CIC travaille avec ses partenaires à améliorer son système d'octroi de l'asile afin d'atténuer ces risques, de régler les cas plus rapidement, d'offrir une protection à ceux qui en ont besoin et de renvoyer plus rapidement du pays ceux qui n'en ont pas besoin, et de rendre le système moins vulnérable aux abus. La mise en œuvre de la *Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés*[14], qui a reçu la sanction royale en juin 2010, viendra rationaliser et renforcer le système d'octroi de l'asile.

Bien que la population canadienne reste fortement favorable à l'immigration, on ne peut ignorer les inquiétudes soulevées par les niveaux d'immigration et la diversité croissante, inquiétudes que vient particulièrement exacerber un contexte mondial caractérisé par une conjoncture économique difficile, des menaces permanentes à la sécurité internationale et des manifestations de pratiques culturelles nocives. Face à ce constat, CIC a continué de soutenir les projets de multiculturalisme qui mettent l'accent sur l'engagement, l'inclusion et la compréhension interculturelle, qui présentent le multiculturalisme comme l'une des valeurs fondamentales de la société canadienne et qui proposent des moyens d'éradiquer les obstacles à la participation pleine et entière des immigrants à cette société. Inter-Action, nouveau volet du Programme de subventions et de contributions pour le multiculturalisme du Canada, appuie l'intégration par la réalisation de projets communautaires de développement et de participation et par le financement d'activités communautaires.

[13] Pour en savoir plus sur les perspectives, voir **www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2008319-fra.pdf**.
[14] Pour en savoir plus sur la *Loi*, voir **www.cic.gc.ca/francais/refugies/reforme.asp**.

Sommaire – Rendement

Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
1 561,7	1 644,8	1 590,1

Ressources humaines pour 2010-2011 (équivalents temps plein – ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
4 015	4 778	(763)

Explication des écarts : Le total des autorisations comprenait des dépenses prévues de 1 561,7 millions de dollars, plus 83,1 millions de dollars obtenus grâce au Budget supplémentaire des dépenses et à des crédits législatifs supplémentaires, pour des autorisations de dépenses totales de 1 644,8 millions de dollars. Les autorisations additionnelles représentaient des fonds supplémentaires octroyés pour le Programme fédéral de santé intérimaire, le financement pour la réforme du système d'octroi de l'asile du Canada et des fonds supplémentaires pour la réponse de CIC au tremblement de terre en Haïti. Les autorisations additionnelles comprenaient également les fonds de fonctionnement reportés de l'exercice précédent ainsi que des crédits législatifs supplémentaires relativement aux régimes d'avantages sociaux.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 54,7 millions de dollars aux autorisations de dépenses totales. Des ressources de fonctionnement totalisant 31,0 millions de dollars n'ont pas été utilisées, principalement à cause des coûts inférieurs aux prévisions pour l'imposition de la nouvelle obligation de visa au Mexique, le Projet de biométrie, les nouvelles mesures de réforme concernant les réfugiés, le Programme fédéral de santé intérimaire et les efforts d'aide humanitaire en Haïti. Les 23,7 millions de dollars restants sont attribuables à des dépenses en subventions et contributions au titre des programmes du multiculturalisme et d'établissement également inférieures aux prévisions.

Les ETP prévus ne reflètent pas le profil des dépenses révisé présenté dans le *Rapport ministériel sur le rendement de 2009-2010* puisque ces renseignements n'étaient pas disponibles au moment de la préparation du *Rapport sur les plans et les priorités de 2010-2011*. En raison de cet écart et des autorisations supplémentaires obtenues dans le Budget supplémentaire des dépenses, le nombre réel d'ETP pour 2010-2011 a dépassé les prévisions.

Résultat stratégique 1 : Un mouvement migratoire qui profite de façon importante au développement économique, social et culturel du Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité

Indicateur de rendement	Objectif	Rendement en 2010-2011
Revenu de toutes sources (investissement, revenu d'emploi, travail autonome et assurance-emploi) après trois ans pour les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux, comparé à la moyenne canadienne	Conservation ou amélioration, d'ici 2012, du revenu des demandeurs principaux par rapport à la moyenne canadienne	La disparité de revenus entre les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux et les personnes nées au Canada est demeurée relativement stable à 12 %[15] ces dernières années. Le revenu moyen des travailleurs qualifiés qui ont produit une déclaration de revenus en 2008 (admis trois ans plus tôt) s'établissait à 34 783 $, comparativement à un revenu moyen de 30 957 $ pour toutes les personnes nées au Canada de 15 ans et plus ayant produit une déclaration de revenus. Pour l'année d'imposition 2008, toutefois, les travailleurs qualifiés de sexe masculin admis au pays trois ans plus tôt ont déclaré un revenu inférieur de 4 % à celui des hommes nés au Canada. Les femmes admises au titre de la catégorie des travailleurs qualifiés, dont le revenu déclaré dans les dernières années d'imposition a surpassé celui des femmes nées au Canada, ont gagné 21 % de plus au cours de la même année d'imposition (27 478 $ et 22 800 $, respectivement). L'écart global semble attribuable au revenu relativement élevé gagné par les immigrantes récentes de cette catégorie. Selon l'évaluation du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) réalisée en 2010, la disparité de revenus entre les travailleurs qualifiés (demandeurs principaux) et les personnes nées au Canada s'est atténuée ces dernières années. Le système de sélection actuel, mis en œuvre en 2002, évalue la capacité du candidat de réussir son établissement économique en fonction de facteurs comme la scolarité, l'expérience, les compétences linguistiques et l'âge. L'évaluation a confirmé que les travailleurs qualifiés sélectionnés d'après les critères établis en 2002 connaissent de meilleurs taux de revenu et d'emploi, plus rapidement après l'arrivée, que ceux sélectionnés sous l'ancien système. Les travailleurs qualifiés sélectionnés sous le nouveau régime seront sous-représentés dans les données disponibles sur les déclarations de revenus jusqu'à l'année d'imposition 2009 ou 2010, car ce n'est qu'en 2006 et en 2007 que la majorité des travailleurs qualifiés admis ont commencé à l'être grâce à une évaluation favorable au regard du critère relatif au capital humain. Lorsque des données comparatives seront disponibles pour l'année d'imposition 2009 ou 2010 (pour ceux admis en 2006 ou après), la diminution de la disparité des revenus devrait devenir plus évidente.

[15] Les chiffres présentés ici sont à jour et peuvent différer de ceux publiés antérieurement par CIC.

(en millions de dollars) Activité de programme	2009-2010	2010-2011				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada[16]
	Dépenses réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
1. Programme d'immigration	157,5	129,5	129,4	144,9	143,0	Une croissance économique forte
2. Programme des résidents temporaires	65,9	90,9	114,2	72,2	61,3	Une croissance économique forte
Total pour le RS 1	223,4	220,4	243,6	217,1	204,3	

Résultat stratégique 2 : Reconnaissance et acceptation, par la communauté internationale, des principes de la gestion des migrations dans le respect des grands objectifs du Canada en matière de politique étrangère, et protection des réfugiés au Canada

Indicateur de rendement	Objectif	Rendement en 2010-2011
Nombre de personnes protégées et de réfugiés au sens de la Convention qui ont obtenu le statut de résident permanent	De 19 600 à 26 000 personnes, conformément au plan d'immigration pour 2010	En 2010, le Canada a offert la protection à 24 696 personnes, notamment des personnes protégées, des réfugiés au sens de la Convention et des personnes à charge à l'étranger.
Pourcentage de positions formulées ou appuyées par le Canada qui se reflètent tôt ou tard dans le débat stratégique international	CIC répond aux demandes ponctuelles.	Plus de 250 positions ont été avancées dans le cadre de forums internationaux auxquels participaient, notamment, les Nations Unies, l'Organisation internationale pour les migrations, le G8, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation des États américains.

(en millions de dollars) Activité de programme	2009-2010	2010-2011				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada[17]
	Dépenses réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
3. Rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales et la protection	2,3	4,0	4,0	3,9	3,3	Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale
4. Programme des réfugiés	118,7	102,4	102,4	120,8	112,7	Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale
Total pour RS 2	121,0	106,4	106,4	124,7	116,0	

[16] Pour connaître tous les secteurs de dépenses du cadre pangouvernemental du Canada, voir **www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx**.
[17] Pour connaître tous les secteurs de dépenses du cadre pangouvernemental du Canada, voir **www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx**.

Résultat stratégique 3 : Intégration réussie des nouveaux arrivants dans la société et promotion de la citoyenneté canadienne

Indicateur de rendement	Objectif	Rendement en 2010-2011
Revenu de toutes sources (investissement, revenu d'emploi, travail autonome, assurance-emploi) pour toutes les catégories d'immigrants après cinq ans et dix ans, comparé à la moyenne canadienne	Amélioration, d'ici 2012, du revenu des immigrants par rapport à la moyenne canadienne	En 2007-2008 (période pour laquelle les dernières données sont disponibles), le revenu de toutes sources des immigrants a continuellement progressé par rapport à la moyenne canadienne. Selon les estimations de 2008, le revenu des immigrants de toutes les catégories, après cinq ans, a augmenté de 79 à 80 % par rapport à la moyenne canadienne pour 2007-2008. Pour les immigrants établis (au Canada depuis dix ans ou plus), le revenu de toutes sources a augmenté de 86 à 89 % par rapport à la moyenne canadienne pendant la même période.
Participation sociale mesurée en fonction des taux de donateurs et de bénévoles	Conservation ou amélioration des taux actuels chez les immigrants, soit 80 % de donateurs et 20 % de bénévoles	Selon le rapport 2007 de l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, 82 % des immigrants ont fait des dons à des organismes de bienfaisance et sans but lucratif, et 40 % ont fait du bénévolat. CIC a réussi à atteindre les objectifs de don et de bénévolat fixés pour les nouveaux arrivants durant la période 2000-2007 (période pour laquelle les dernières données sont disponibles).
Participation accrue des Canadiens, nouveaux et de longue date, aux activités concernant la citoyenneté	D'ici 2011, tenue de 15 % des activités annuelles liées à la citoyenneté à l'extérieur des bureaux	En 2010, quelque 25 % des cérémonies de citoyenneté se sont déroulées à l'extérieur des bureaux (425 sur 1 723). Il s'agit d'une légère hausse par rapport à 2009 (23 %, soit 458 sur 1 957). CIC a donc dépassé son objectif de rendement pour les deux derniers exercices.

(en millions de dollars) Activité de programme	2009-2010	2010-2011				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada[18]
	Dépenses réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
5. Programme d'intégration	965,7	1 007,3	1 013,4	996,1	975,7	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale
6. Programme de citoyenneté	62,1	62,0	62,0	76,4	68,8	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale
Total pour RS 3	1 027,8	1 069,3	1 075,4	1 072,5	1 044,5	

[18] Pour connaître tous les secteurs de dépenses du cadre pangouvernemental du Canada, voir **www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx**.

(en millions de dollars) Activité de programme	2009-2010	2010-2011			
	Dépenses réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
7. Services internes	204,7	136,3	136,3	230,5	225,3

(en millions de dollars)	2009-2010	2010-2011			
	Dépenses réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Dépenses totales du Ministère	**1 576,9**	**1 532,4**	**1 561,7**	**1 644,8**	**1 590,1**

Remarque : Pour l'explication des écarts par activité de programme, voir la section II.

Profil des dépenses

Courbe des dépenses au Ministère

Au cours de l'exercice 2010-2011, CIC a dépensé 1 590,1 millions de dollars pour atteindre les objectifs de ses activités de programme. Le tableau ci-dessous illustre la courbe des dépenses du Ministère en ce qui a trait aux exercices précédents, et les dépenses prévues jusqu'en 2013-2014.

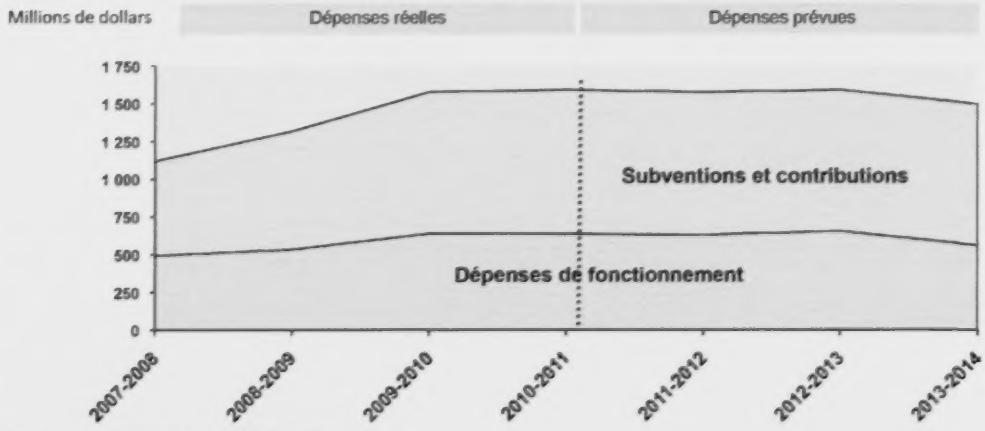

Subventions et contributions

Dans l'ensemble, les dépenses liées aux subventions et contributions ont augmenté sensiblement entre 2007-2008 et 2010-2011 à cause de l'augmentation du financement pour les services d'établissement fourni à l'ensemble des provinces et territoires sous forme de contributions et d'obligations additionnelles liées à la subvention prévue dans l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*[19]. Le total des subventions et des contributions devrait se stabiliser, dans les années à venir, à 63 % des dépenses totales prévues.

[19] Pour en savoir plus sur l'*Accord Canada-Québec*, voir **www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/quebec/quebec-acc.asp**.

Dépenses de fonctionnement

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement demeurent relativement stables d'année en année malgré la hausse du financement pour certaines initiatives. Des fonds de fonctionnement supplémentaires ont, par exemple, été fournis pour le Programme fédéral de santé intérimaire, la réduction de l'arriéré et la mise en œuvre de nouvelles obligations de visa. Toutefois, ces hausses ont été compensées en grande partie par les compressions effectuées à l'échelle de l'administration fédérale, les virements à d'autres ministères, le sacrifice de recettes et la venue à terme de certaines initiatives.

Ressources financières prévues pour 2010-2011 dans le cadre du Plan d'action économique du Canada (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Ressources réelles
6,1	6,1	5,5

Ces ressources représentent les dépenses de CIC en 2010-2011, dans le cadre du Plan d'action économique du Canada[20], pour le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers. Ces dépenses figurent sous l'activité de programme 5 : Programme d'intégration.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de détails sur les crédits organisationnels et les dépenses législatives de CIC, veuillez consulter les Comptes publics du Canada 2010-2011 (Volume II)[21].

[20] Pour en savoir plus sur le Plan d'action, voir **www.actionplan.gc.ca/fra/index.asp**.
[21] Une version électronique des comptes publics est disponible sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Pour en savoir plus sur les Comptes publics du Canada 2010-2011, voir **www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html**.

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique 1 – Un mouvement migratoire qui profite de façon importante au développement économique, social et culturel du Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité

L'immigration est essentielle au développement économique du Canada et joue un rôle important dans la formation de la société canadienne. Le Canada demeure une destination de choix pour les immigrants, et il tire un avantage certain du talent, de la capacité d'innovation, de l'investissement et des possibilités que ces centaines de milliers de résidents permanents, travailleurs étrangers temporaires, étudiants étrangers et visiteurs apportent chaque année. Le défi que doit relever Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) est de gérer ce mouvement de population tout en tenant compte des objectifs économiques, sociaux et culturels ainsi qu'en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité. Devant des volumes considérables de candidats à l'immigration temporaire et permanente, CIC continue d'explorer des stratégies qui lui permettront de gérer les nombreuses priorités et les objectifs multiples du Programme d'immigration.

Chaque année, le nombre de personnes qui demandent à immigrer au Canada surpasse de plusieurs milliers la capacité de traitement et d'admission du pays. CIC a pris des moyens concrets pour améliorer la gestion du système d'immigration, notamment en publiant les instructions ministérielles et en modernisant ses systèmes.

Pour protéger les Canadiens et préserver les avantages d'un système d'immigration mieux adapté, CIC a continué de déceler les candidats à l'immigration ou à la résidence temporaire qui pourraient poser un risque pour la sécurité ou la santé des Canadiens. Pour réussir dans cette mission, CIC mise sur sa propre expertise en matière de détection et de prévention de la fraude de même que sur des partenariats efficaces avec d'autres ministères et organismes comme l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)[22], la Gendarmerie royale du Canada (GRC)[23], le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)[24], le ministère de la Justice[25] et Santé Canada[26].

Pour gérer les questions de santé liées à l'immigration, CIC a poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'atténuation des risques en collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC)[27], ainsi qu'avec les provinces et les territoires et les pays partenaires. Tous les risques résiduels pour la santé publique concernant la transmission de maladies infectieuses sont atténués, au besoin, par la surveillance médicale des résidents permanents et temporaires nouvellement arrivés.

---

[22] Pour en savoir plus sur l'ASFC, voir **www.cbsa-asfc.gc.ca**.
[23] Pour en savoir plus sur la GRC, voir. **www.rcmp-grc.gc.ca**.
[24] Pour en savoir plus sur le SCRS, voir **www.csis-scrs.gc.ca**.
[25] Pour en savoir plus sur le ministère de la Justice, voir **www.justice.gc.ca**.
[26] Pour en savoir plus sur Santé Canada, voir **www.hc-sc.gc.ca**.
[27] Pour en savoir plus sur l'ASPC, voir **www.phac-aspc.gc.ca**.

Atteinte des niveaux d'immigration en 2010

Chaque année, conformément à l'article 94 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le ministre de Citoyenneté et Immigration Canada doit déposer devant le Parlement un plan annuel d'immigration qui indique combien d'immigrants, au total, le Canada compte accueillir au cours de l'année suivante.

Dans le plan d'immigration de 2010, CIC a maintenu des niveaux inégalés dans le passé. Bien que la plus grande part des nouveaux entrants sur le marché du travail proviennent d'établissements d'enseignement et d'autres sources nationales, selon les prévisions, l'immigration sera responsable au Canada de toute la croissance nette de la population active d'ici dix ans et de toute la croissance démographique d'ici 20 ans.

Malgré une fourchette de 240 000 à 265 000 prévue pour 2010, un total de 280 681 résidents permanents ont été admis au Canada, dont la plus grande part au titre de la catégorie économique qui a représenté près de 67 % du total des admissions. Il s'agit d'une hausse de 11,3 % par rapport à 2009 et du nombre le plus élevé de nouveaux résidents permanents depuis 1957.

Ces niveaux d'admission plus élevés que prévu permettent à CIC de concilier des priorités concurrentes tout en atteignant ses objectifs de développement économique, de réunification des familles et de protection des réfugiés. Ces résultats imprévus pour 2010 découlent d'une combinaison unique de facteurs, dont les efforts continus depuis 2008 pour améliorer l'efficacité du système d'immigration et réduire les délais d'attente, la hausse des niveaux dans les catégories de l'immigration économique annoncée en juin 2010, l'augmentation du nombre de décisions non discrétionnaires pour la réunification des familles découlant d'événements comme le séisme en Haïti, et la croissance enregistrée dans les catégories affichant un taux d'acceptation élevé comme le Programme des candidats des provinces. Par ailleurs, bien que CIC ait prévu une forte hausse de la demande en visas temporaires (pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, par exemple), la croissance réelle a été inférieure aux prévisions et le Canada a accueilli un nombre moins élevé que prévu de travailleurs étrangers temporaires en raison du climat économique, ce qui a permis d'augmenter les admissions dans le volet de l'immigration permanente. Enfin, le taux d'utilisation des visas a été plus élevé que prévu, de sorte que de nombreux demandeurs qui seraient normalement arrivés en 2011 sont arrivés plus tôt, en 2010. Comme une telle convergence de facteurs risque peu de se reproduire, 2010 restera probablement une année record pour les admissions.

Nouveaux résidents permanents admis en 2010, par catégorie d'immigration
(par rapport au Plan d'immigration)[28]

Catégorie d'immigrants	Minimum pour 2010	Maximum pour 2010	Nombre admis
Immigration économique			
Immigrants sélectionnés par le gouvernement fédéral	89 000	95 200	113 756
Travailleurs qualifiés	*75 %*		*85 117*
Gens d'affaires immigrants	*10 %*		*10 813*
Catégorie de l'expérience canadienne	*3 %*		*3 917*
Aides familiaux résidants	*12 %*		*13 909*
Travailleurs qualifiés (Québec)	28 400	29 500	34 240
Gens d'affaires immigrants (Québec)	1 900	2 100	2 489
Candidats des provinces et des territoires	37 000	40 000	36 428
Total – Immigration économique	**156 300**	**166 800**	**186 913**
Regroupement familial			
Époux, conjoints et enfants	42 000	45 000	44 896
Parents et grands-parents	15 000	18 000	15 324
Total – Regroupement familial	**57 000**	**63 000**	**60 220**
Personnes protégées			
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 300	8 000	7 264
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 300	6 000	4 833
Personnes protégées au Canada et personnes à charge à l'étranger	9 000	12 000	12 599
Total – Personnes protégées	**19 600**	**26 000**	**24 696**
Autres			
Motifs d'ordre humanitaire et d'intérêt public	7 000	9 000	8 736
Titulaires de permis	100	200	109
Total – Autres	**7 100**	**9 200**	**8 845**
Catégorie non précisée			7
TOTAL	**240 000**	**265 000**	**280 681**

[28] Pour en savoir plus, consulter la publication *Faits et chiffres 2009* de CIC : **www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/menu-faits.asp**.

Activité de programme 1 : Programme d'immigration[29]

Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à faciliter l'entrée des résidents permanents de façon à contribuer au développement économique, social et culturel du Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité

Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
129,4	144,9	143,0

Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
1 275	1 289	(14)

Explication des écarts : Les autorisations de dépenses totales ont augmenté de 15,5 millions de dollars par rapport aux dépenses prévues à cause de crédits législatifs supplémentaires relatifs au remboursement des recettes des exercices précédents pour les frais relatifs au droit de résidence permanente. Le total des autorisations comprend également des fonds supplémentaires pour le Programme canadien sur les crimes de guerre.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 1,9 million de dollars aux autorisations de dépenses totales, les dépenses pour la réduction de l'arriéré du Programme d'immigration ayant été inférieures aux prévisions.

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement
Arrivée de résidents permanents qui contribuent au développement économique, social et culturel du Canada sans compromettre la santé et la sécurité des Canadiens	Participation au marché du travail – taux d'emploi des immigrants très récents (au Canada depuis moins de cinq ans) comparé à la moyenne canadienne	Amélioration, d'ici 2013, du taux de participation par rapport à la moyenne canadienne	**Entièrement atteint** : L'activité des personnes nées au Canada et des immigrants très récents[30] a diminué légèrement en 2010. La participation des immigrants très récents sur le marché du travail demeure inférieure à celle des personnes nées au Canada (56,7 % et 63,3 %, respectivement). L'écart entre les hommes (1,3 %) est de beaucoup inférieur à celui enregistré pour les femmes (l'activité des immigrantes est inférieure de 11,2 % à celle des Canadiennes de naissance). Le tableau change pour les immigrants récents[31], dont l'activité moyenne (64,3 %) dépasse maintenant celle des personnes nées au Canada.
	Nombre de résidents permanents admis par catégorie, selon le Plan d'immigration	Les objectifs sont fixés dans le Plan d'immigration de 2010.	**Dépassé** : Au total, 280 681 résidents permanents ont été admis au Canada en 2010, soit près de 6 % au-dessus de la fourchette prévue. La hausse est attribuable à un taux d'admission supérieur aux prévisions dans les catégories de l'immigration économique et du regroupement familial. L'immigration économique a dépassé la fourchette prévue en 2010, tandis que les admissions dans la catégorie du regroupement familial (époux, conjoints et enfants) ont atteint la fourchette établie. Le total des admissions en 2010 représente une augmentation de 11,3 % par rapport à 2009.

[29] Pour en savoir plus sur l'activité de programme 1, voir : **www.cic.gc.ca/francais/ministere/aap/activite-01.asp**.
[30] Au Canada depuis cinq ans ou moins.
[31] Au Canada depuis cinq à dix ans.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

CIC continue de contribuer à la réalisation des trois grands objectifs du gouvernement du Canada énoncés dans le Plan d'action pour accélérer l'immigration[32] de l'automne 2008 : réduire l'arriéré de demandes dans la catégorie des travailleurs qualifiés – fédéral (TQF); réduire les délais d'attente; mieux répondre aux besoins du marché du travail. Ayant depuis publié deux séries d'instructions ministérielles (en novembre 2008 et en juin 2010) qui limitent l'acceptation de nouvelles demandes à celles qui répondent aux besoins du marché du travail canadien, CIC a pu réduire l'arriéré des demandes de TQF (candidats en attente d'une décision dont la demande a été reçue avant l'entrée en vigueur du plan d'action) de près de la moitié à compter du 31 mars, de 640 000 à 322 623, et a admis plus de 54 000 nouveaux résidents permanents de cette catégorie qui possèdent des compétences et de l'expérience dans les professions recherchées. Le nombre total de demandes de TQF à traiter a été réduit de 22 % (demandes reçues avant et après le lancement du plan d'action).

CIC a maintenu son engagement à l'égard de la catégorie du regroupement familial. Cette catégorie compte pour 21 % de l'immigration totale en 2010 et demeure une priorité dans les niveaux d'immigration prévus en 2011. Le Ministère a également pris diverses mesures pour renforcer l'intégrité de ce volet du programme d'immigration : projet de règlement visant à étendre la liste des liens de parenté visés par l'interdiction de parrainage et à interdire de parrainage toute personne reconnue coupable de violence familiale; modifications pour préciser et renforcer les dispositions réglementaires interdisant les mariages contractés de mauvaise foi aux fins de l'immigration; consultations en ligne[33] et séances de discussion ouverte sur la question des mariages de complaisance; travaux sur les nouvelles mesures proposées pour prévenir l'utilisation abusive du programme par le recours aux mariages de complaisance[34].

Leçons retenues

L'évolution des instructions ministérielles depuis 2008 a permis à CIC d'acquérir une précieuse expérience dans l'utilisation des politiques et programmes pour promouvoir les principaux objectifs du gouvernement du Canada en matière d'immigration économique. La première série d'instructions ministérielles[35] (IM-1) s'appuyait sur des moyens « indirects » – l'expérience exigée devait correspondre à un nombre relativement faible (38) de professions prioritaires recherchées – pour réduire le nombre de nouvelles demandes, accélérer la réduction de l'arriéré et mieux répondre aux besoins du marché du travail. L'amélioration observée au départ a commencé à s'essouffler au début de 2010,

---

[32] Pour en savoir plus sur le Plan d'action, voir **www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2008/2008-11-28.asp**.

[33] Pour en savoir plus sur les consultations, voir **www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2008/2008-11-28.asp**.

[34] Un avis de sollicitation d'observations concernant une proposition de créer une période de résidence permanente conditionnelle de deux ans ou plus pour les époux, les conjoints de fait et les partenaires conjugaux parrainés dont la relation avec le répondant dure depuis deux ans ou moins a été publié dans la *Gazette du Canada*, Partie I, le 26 mars 2011. Pour en savoir plus, voir **www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2011/2011-03-26/html/notice-avis-fra.html**.

[35] Pour en savoir plus sur les instructions ministérielles de 2008, voir **www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2008/2008-11-28a.asp**.

tandis que s'accumulaient les demandes visées par les IM-1 avec plus d'un an de retard, avec un nombre relativement faible de professions surreprésentées. Pour corriger la situation, CIC a publié en 2010 une deuxième série d'instructions ministérielles[36] (IM-2) axée sur une approche plus « directe » pour gérer le volume de demandes en limitant le nombre de demandes de TQF traitées (20 000) et le nombre de demandes acceptées par profession (1 000). L'imposition d'une restriction à la réception des demandes a produit l'effet souhaité en limitant le nombre de nouvelles demandes dans la catégorie des TQF, permettant ainsi de reprendre la réduction de l'arriéré et d'accélérer le traitement pour les candidats possédant des compétences essentielles pour l'économie canadienne, le délai se maintenant à 12 mois en général. Comparativement à la première série d'instructions, les IM-2 ont permis d'atteindre plus efficacement les objectifs du Plan d'action pour accélérer l'immigration de 2008, et cette leçon guidera la préparation de futures instructions ministérielles.

Par l'évaluation du Programme des travailleurs qualifiés du volet fédéral, CIC a appris que les changements apportés aux critères de sélection ont une grande incidence sur les résultats des immigrants. Compte tenu de tous les autres facteurs, les immigrants sélectionnés en fonction des critères adoptés en 2002 obtiennent de meilleurs résultats sur les plans de l'emploi et du revenu que ceux sélectionnés sous l'ancien système. Fort de ce résultat positif, CIC est à peaufiner le système actuel afin que le programme réponde encore mieux aux besoins du marché du travail. Toutefois, les immigrants sélectionnés en vertu du système de points fédéral ne comptent que pour 16 ou 17 % de tous les nouveaux résidents permanents annuellement. Il faut poursuivre les recherches pour savoir comment améliorer les résultats économiques des immigrants des autres catégories, mais le taux de participation accru des immigrants récents, susmentionné, indique que, de cinq à dix ans après l'arrivée, leur participation est équivalente, voire supérieure à celle des personnes nées au Canada.

La première évaluation fédérale du Programme des candidats des provinces a commencé en 2010. Les données recueillies à cette fin ont été fournies par l'administration fédérale, de même que par les administrations provinciales et territoriales. Comme les programmes des candidats diffèrent d'une province et d'un territoire à l'autre, en fonction des besoins économiques et liés au marché du travail qui leur sont propres, l'évaluation fédérale devait tenir compte des méthodes en cours dans les provinces et les territoires pour recueillir des données sur le rendement, ainsi que pour surveiller les résultats des programmes et en rendre compte. Comme prévu, on a éprouvé certaines difficultés liées à la disponibilité des données provinciales-territoriales, de même qu'à l'homogénéité des méthodes de collecte. L'un des objectifs de cette première évaluation est de collaborer avec les provinces et les territoires à la définition d'un ensemble commun de critères de rendement pour déterminer le type de données requises et fournir des données homogènes en vue des prochaines évaluations.

[36] Pour en savoir plus sur les instructions ministérielles de 2010, voir **www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2010/2010-06-26.asp**.

Activité de programme 2 : Programme des résidents temporaires[37]

Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à faciliter l'entrée des travailleurs temporaires, des étudiants et des visiteurs de manière à optimiser leur apport au développement économique, social et culturel du Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité

Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
114,2	72,2	61,3

Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
682	584	98

Explication des écarts : Le total des autorisations a diminué de 42 millions de dollars par rapport aux dépenses prévues, principalement en raison du transfert de ressources au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international dans le Budget des dépenses supplémentaires afin d'appuyer l'initiative des nouvelles obligations de visa. La diminution est également attribuable à un changement apporté au financement prévu pour le Projet de biométrie pour les résidents temporaires.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 10,9 millions de dollars au total des autorisations, principalement en raison de coûts moins élevés que prévus pour les nouvelles obligations de visa, le Projet de biométrie pour les résidents temporaires et l'impact de la perte de recettes découlant de la levée d'obligations de visa.

Le nombre d'ETP prévu par activité de programme ne reflétait pas la courbe de dépenses la plus récente du Ministère puisque ces renseignements n'étaient pas disponibles lors de la préparation du RPP de 2010-2011. Le nombre réel d'ETP a augmenté de 2 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement
Arrivée de résidents temporaires qui contribuent au développement économique, social et culturel du Canada sans compromettre la santé et la sécurité des Canadiens	Nombre de travailleurs étrangers par niveau de compétence (arrivées)	Demande prévue : de 185 000 à 220 000 personnes	**Atteint en grande partie** : 182 276 travailleurs étrangers temporaires sont arrivés au Canada, ce qui traduit un besoin moins élevé que prévu de la part des employeurs.
	Nombre d'étudiants étrangers par niveau de scolarité (arrivées)	Demande prévue : de 85 000 à 95 000 personnes	**Dépassé** : 96 157 étudiants étrangers sont arrivés au Canada.
	Nombre de visas de visiteur délivrés	Demande prévue : 820 000 visas	**Dépassé :** CIC a délivré 913 628 visas de visiteur en 2010, une augmentation de 16 % par rapport à 2009.
	Nombre de demandes de résidence temporaire traitées par catégorie	Demande prévue : 380 000 demandes de travailleurs étrangers; 160 000 demandes d'étudiants étrangers; 1 025 000 demandes de visa de visiteur.	**Atteint en grande partie** : CIC a réglé près de 1,7 million de demandes de résidence temporaire (353 936 demandes de travailleurs étrangers temporaires, 203 535 demandes d'étudiants et 1 137 422 demandes de visa de visiteur).

[37] Pour de plus amples renseignements sur l'activité de programme 2, voir : **www.cic.gc.ca/francais/ministere/aap/activite-02.asp**.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

CIC facilite l'entrée de travailleurs étrangers, d'étudiants et de visiteurs qui contribuent au développement économique, social et culturel du Canada. En 2010, CIC a réglé (décision favorable ou défavorable ou retrait de la demande) près de 1,7 million de demandes (personnes) de résidence temporaire. Le Ministère a également octroyé un peu moins de 1,4 million de visas, permis et prolongations pour la résidence temporaire au pays. Bien que la demande des employeurs soit demeurée forte au cours du dernier exercice, le volume de demandes de travailleurs étrangers temporaires reçu par CIC a légèrement fléchi par rapport à l'exercice précédent – près de 354 000 demandes de cette catégorie en 2010 comparativement à près de 377 000 en 2009. Par ailleurs, le Ministère a traité des volumes de demandes plus élevés dans d'autres catégories, recevant plus de 1,1 million de demandes de visa de visiteur en 2010 et plus de 203 000 demandes de permis d'études en 2010 (comparé à 1,0 million et à 196 000, respectivement, en 2009).

CIC a facilité l'entrée de 182 276 travailleurs étrangers temporaires pour satisfaire à la demande des employeurs et répondre aux besoins à court terme du marché du travail que la main-d'œuvre nationale ne peut facilement combler. La part de travailleurs étrangers temporaires admis en 2010 a légèrement augmenté (de 2 %) par rapport à l'exercice précédent. Après l'annonce, en août 2010, de modifications réglementaires au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), CIC a collaboré avec l'ASFC et Ressources humaines et Développement des compétences Canada[38] (RHDCC) à la mise en œuvre de diverses mesures pour renforcer les protections offertes aux travailleurs et assurer la conformité des employeurs aux exigences du programme. La nouvelle réglementation entrée en vigueur le 1er avril 2011 prévoit trois dispositions principales : établir des facteurs pour guider l'évaluation de l'authenticité de l'offre d'emploi d'un travailleur étranger temporaire, établir le pouvoir de refuser l'accès au programme aux employeurs qui manquent à leurs engagements envers les travailleurs en ce qui a trait aux salaires, aux conditions de travail et à la profession, et établir une durée maximale de quatre années cumulatives de travail pour la plupart des travailleurs étrangers temporaires, suivie d'une période de quatre années d'interdiction de travailler au Canada.

Le gouvernement fédéral a également proposé des améliorations au programme dans le cadre de négociations continues avec ses homologues des provinces et territoires, processus qui a mené à la signature d'ententes bilatérales (annexes au PTET) avec la Colombie-Britannique, le Yukon et la Nouvelle-Écosse.

Trois grands thèmes sont ressortis de l'évaluation du programme des étudiants étrangers qui a été réalisée en juillet 2010 : la compétitivité du programme à l'échelle mondiale, l'intégrité du programme et la capacité de traitement de CIC. Les résultats montrent que beaucoup d'étudiants choisissent le Canada en raison des débouchés d'emploi et de l'accès à la résidence permanente. Cependant, il a également été constaté que le programme est vulnérable à la fraude par des personnes qui se font passer pour des étudiants et que son efficacité est compromise par le manque d'information sur les établissements d'enseignement légitimes, ce qui peut entraîner des retards ou des refus.

[38] Pour en savoir plus sur RHDCC, voir **www.rhdcc-hrsdc.gc.ca**.

Les programmes de permis de travail demeurent des outils populaires pour attirer les étudiants prometteurs. CIC a enregistré une hausse du nombre de demandes approuvées au titre des trois catégories de programmes existantes (stage, emploi sur le campus et hors campus, et travail postdiplôme). Au total, 50 843 permis de travail ont été délivrés en 2010, une augmentation de 14 % par rapport à 2009. Il est de plus en plus important de rendre de tels débouchés accessibles aux étudiants étrangers, surtout s'ils envisagent de s'établir en permanence au pays, puisque l'expérience de travail est un critère d'admission dans certaines catégories comme la Catégorie de l'expérience canadienne et certains programmes des candidats des provinces.

En juin 2010, les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux de l'Immigration se sont engagés à rehausser l'image du Canada comme destination de choix pour les étudiants étrangers en quête d'une éducation de qualité. En réponse, CIC a créé un groupe de travail ponctuel fédéral-provincial-territorial qu'il a chargé d'analyser des propositions modifiant la réglementation et la politique relative aux étudiants étrangers pour renforcer l'intégrité du programme et améliorer les services offerts aux étudiants légitimes qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus. Les sous-ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation ont prêté leur soutien officiel à ces travaux et ont chargé leur ministère respectif de négocier un cadre commun avec CIC pour structurer des ententes bilatérales sur la gestion conjointe future du programme concernant les étudiants étrangers.

Le Programme de partenariat étudiant (PPE), projet pilote entre les bureaux des visas canadiens en Inde et l'Association des collèges communautaires canadiens (ACCC)[39], représente un jalon important dans l'amélioration de l'intégrité du programme et des services offerts aux étudiants étrangers. Le programme, qui a débuté avec 20 collèges membres de l'ACCC, compte aujourd'hui 39 établissements participants. Pour renforcer l'intégrité du programme, le PPE exige que les candidats soumettent des documents obligatoires vérifiables sur les compétences linguistiques et le soutien financier. Une entente d'échange de renseignements avec les collèges membres a également été mise en place dans le but de vérifier si les étudiants fréquentent réellement leur établissement. Depuis la création du PPE, les résultats globaux concernant les étudiants indiens inscrits dans les collèges participants se sont considérablement améliorés.

Des stratégies et des plans exhaustifs pour mener à terme le Projet de biométrie pour les résidents temporaires et gérer le changement opérationnel ont été mis au point et approuvés par tous les partenaires. L'approbation définitive du projet a été accordée le 24 mars 2011[40].

Leçons retenues

Durant la mise en œuvre des modifications réglementaires apportées au PTET, CIC a suivi les recommandations formulées dans le rapport d'automne 2010 de la vérificatrice générale du Canada : en vue de renforcer l'intégrité du programme, CIC a travaillé en étroite collaboration avec RHDCC à l'élaboration de lignes directrices claires sur les responsabilités et les rôles respectifs des ministères en vertu du nouveau règlement.

[39] Pour en savoir plus sur l'ACCC, voir **www.accc.ca**.

[40] On trouvera de plus amples renseignements sur le Projet de biométrie pour les résidents temporaires dans la section traitant des grands projets de l'État.

Résultat stratégique 2 – Reconnaissance et acceptation, par la communauté internationale, des principes de la gestion des migrations dans le respect des grands objectifs du Canada en matière de politique étrangère, et protection des réfugiés au Canada

Les objectifs généraux du deuxième résultat stratégique de CIC sont de promouvoir, à l'échelle internationale, la vision canadienne de la gestion des migrations et d'offrir la protection du Canada à ceux qui en ont besoin. À long terme, la gestion des migrations permet de réduire les risques pour le Canada comme pays de destination, de s'assurer que CIC a des solutions viables aux problèmes de main-d'œuvre et liés à la démographie, et d'améliorer les retombées économiques pour les entreprises, les Canadiens et les immigrants. Les questions de migration et d'aide humanitaire retiennent l'attention des gouvernements du monde entier, des forums, des organismes non gouvernementaux ainsi que des milieux universitaires et de recherche en général. CIC s'efforce de consolider son leadership afin de faire avancer et d'orienter les discussions d'une importance capitale sur les politiques en matière de migration, la protection et la gouvernance. Étant donné la complexité de ces liens, CIC travaille avec des partenaires nationaux et internationaux dans le but de rallier la communauté internationale autour des priorités établies par le Canada en matière de migrations mondiales et de protection.

Le Canada s'associe à d'autres pays ainsi qu'à des organismes internationaux et de la société civile pour apporter son aide aux personnes déplacées. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)[41] (rapport *Global Trends 2010*[42]), on comptait, à la fin de 2010, 43,7 millions de personnes déplacées de force, y compris 15,4 millions de réfugiés, 837 500 demandeurs d'asile et 27,5 millions de personnes déplacées internes[43]. Le Canada collabore étroitement avec le HCR à la recherche de solutions durables pour les réfugiés, surtout ceux de longue date. Chaque année, le Canada réinstalle de 10 000 à 12 000 réfugiés, soit le dixième de ceux qui sont réinstallés dans le monde, et offre sa protection à de nombreux autres qui viennent demander l'asile au pays.

[41] Pour en savoir plus sur le HCR, voir **www.unhcr.fr**.
[42] Pour le rapport *Global Trends 2010*, voir **www.unhcr.org/4dfa11499.html** (en anglais).
[43] Pour en savoir plus sur les personnes déplacées internes, voir **www.unhcr.fr/pages/4aae621d3b0.html**.

Activité de programme 3 : Rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales et la protection

Faire valoir la position du Canada dans le contexte des migrations internationales afin de protéger son droit d'établir ses politiques sur la citoyenneté, l'immigration et les réfugiés, de lui permettre de remplir ses obligations juridiques et internationales, d'orienter les objectifs de la communauté internationale en matière de gestion des migrations, y compris les liens entre la migration et d'autres secteurs des politiques publiques, de contribuer à la gestion des migrations à l'échelle internationale et d'aider à promouvoir l'image du Canada à l'étranger

Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
4,0	3,9	3,3

Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
18	8	10

Explication des écarts : Le nombre d'ETP prévu par activité de programme ne reflétait pas la courbe de dépenses la plus récente du Ministère puisque ces renseignements n'étaient pas disponibles lors de la préparation du RPP de 2010-2011. Le nombre réel d'ETP a augmenté de 1 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement
Le Canada influence le débat sur les politiques internationales dans le cadre de ses responsabilités en matière de migration internationale et de protection des réfugiés.	Nombre et définition des accords internationaux conclus ou renouvelés et d'autres ententes gérées, entreprises ou établies (multilatéralement, régionalement, bilatéralement, y compris avec des organismes internationaux)	CIC répond aux demandes ponctuelles.	**Entièrement atteint** : En 2010-2011, 64 accords internationaux ont été conclus ou renouvelés.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

CIC a continué de définir les priorités qui permettront d'accroître la mobilisation internationale et la cohésion entre ses politiques et ses activités internationales. Le Ministère a défini son programme stratégique en matière de migration pour des régions précises du monde, en plus de gérer et d'orienter la participation du Canada aux principales tribunes internationales qui s'intéressent aux migrations.

CIC a continué de défendre les intérêts du Canada en matière d'immigration en participant – directement ou en fournissant son aide à d'autres ministères – à environ 80 événements internationaux sur les migrations, ainsi qu'en dirigeant, en coordonnant et en faisant progresser plus de 250 positions et activités du gouvernement du Canada. Le ministère a mobilisé l'action d'autres gouvernements et d'organismes internationaux en favorisant des échanges mutuellement avantageux qui permettent d'approfondir la compréhension des tendances et des perspectives en matière de migration.

Par sa participation à la Conférence régionale sur les migrations[44] (CRM), le Canada a pu influencer et promouvoir les objectifs stratégiques du Ministère en matière de gestion des migrations et de protection internationale dans les pays des Amériques. Plusieurs pays de la région ont modernisé leur législation et leurs programmes sur la migration, instauré des mécanismes de retour sécuritaires et ordonnés, élaboré des programmes de protection internationale et contribué aux efforts de lutte contre la migration irrégulière, le passage de clandestins, la traite des personnes et les activités de tiers malhonnêtes.

Une participation active à la CRM a également permis de consolider les réseaux internationaux de renseignement et de coopération, ce qui, en retour, appuie le mandat d'autres ministères et la représentation des intérêts du Canada auprès des gouvernements et des organismes internationaux et de la société civile de la région. La conférence a également permis la tenue des discussions bilatérales sur les questions relatives à la gestion des migrations et à la protection internationale avec un certain nombre de pays des Amériques[45].

CIC a continué de surveiller les événements internationaux qui ont des répercussions sur l'arrivée de réfugiés en territoire canadien, et a intensifié ses relations avec les autres gouvernements en matière d'asile. Le Canada a continué de contribuer à la recherche de solutions durables à diverses situations de crise mondiales impliquant des réfugiés, en particulier celles qui durent depuis longtemps, en s'associant à des organismes multilatéraux et en misant sur d'autres voies diplomatiques.

CIC a joué un rôle de premier plan dans la création de la Déclaration conjointe du Canada et des États-Unis « Par-delà la frontière »[46] et a continué d'appuyer l'engagement du gouvernement à prévenir les menaces et à adopter des solutions pour faciliter le mouvement des voyageurs et des marchandises à faible risque.

CIC a dirigé la participation du Canada au Forum mondial sur la migration et le développement[47], orientant la discussion sur les politiques et la découverte de solutions concrètes aux questions concernant les droits de la personne.

Le Programme d'élaboration de politiques en matière de migration (PEPM) a continué de fournir des fonds aux organismes actifs dans les domaines de l'élaboration de politiques et de la recherche sur les migrations, de favoriser les activités de recherche et le débat public concernant les questions de migration, de stimuler l'échange d'information entre les pays et de renforcer les relations intergouvernementales et les réseaux internationaux. Le PEPM a financé la participation du Canada à des forums internationaux qui ont permis de renforcer les activités d'échange de renseignements, lui donnant ainsi la possibilité d'influencer l'orientation des politiques internationales. Le financement accordé par le PEPM a également contribué directement aux activités de renforcement des capacités à l'appui des priorités ministérielles dans la région prioritaire des Amériques, notamment à

[44] Pour en savoir plus sur la Conférence, voir **www.rcmvs.org** (en anglais).
[45] Principalement avec le Mexique, et dans une mesure moindre avec le Costa Rica et d'autres pays membres de la CRM, ainsi qu'avec le Chili et le Brésil.
[46] Pour en savoir plus sur la Déclaration, voir **www.borderactionplan-plandactionfrontalier.gc.ca/psec-scep/declaration-declaration.aspx?lang=fra**.
[47] Pour en savoir plus sur le Forum mondial sur la migration et le développement, voir **www.gfmd.org** (en anglais).

l'élaboration de lois et de programmes pour gérer la migration et promouvoir la gouvernance, la prospérité et la sécurité à l'échelle internationale. Ces efforts englobent l'échange de renseignements axés sur la migration de travail, la protection des réfugiés, le passage de clandestins et la traite des personnes.

Enfin, en mars 2011, CIC a signé un protocole d'entente avec la Nouvelle-Zélande[48] pour mettre en œuvre le
des cinq nations (CCN)[49]. Grâce à cet instrument, le Canada peut comparer d'une manière sûre et confidentielle les données dactyloscopiques des demandeurs d'asile et des étrangers sous le coup d'une mesure d'expulsion au Canada avec celles contenues dans les bases de données sur l'immigration de la Nouvelle-Zélande. L'initiative s'inscrit dans le cadre de la CCN, tribune consacrée à l'immigration et à la sécurité frontalière où le Canada est représenté par CIC et l'ASFC, en partenariat avec des organismes de coopération de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis.

Leçons retenues

D'importants facteurs comme l'évolution démographique, les économies émergentes et les nouvelles technologies commencent à avoir un impact considérable sur la structure des mouvements migratoires et sur les hypothèses liées à l'offre et à la demande de main-d'œuvre. Une telle conjoncture vient en retour intensifier le débat international sur la migration et la gestion des migrations. Face à cette complexité accrue, CIC doit adopter une approche plus stratégique à l'égard de son engagement dans les discussions internationales en prenant soin de bien formuler et présenter ses objectifs dans les tribunes internationales, et de faciliter la coordination au sein du Ministère et à l'échelle du gouvernement.

La capacité du Canada d'influencer la communauté internationale pour élargir l'espace de protection grâce à la réinstallation souligne l'importance d'élaborer, en collaboration avec le HCR, un programme et une stratégie à long terme axés sur certains pays.

[48] Pour en savoir plus sur le protocole d'entente avec la Nouvelle-Zélande, voir **www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2011/2011-03-24b.asp**.
[49] Pour en savoir plus sur le Protocole sur l'échange de données, voir **www.cic.gc.ca/francais/ministere/airp/efvp-ccp.asp**.

Activité de programme 4 : Programme des réfugiés[50]

Remplir les obligations internationales du Canada en offrant la protection aux réfugiés qui demandent l'asile au Canada, et poursuivre la tradition humanitaire du Canada en venant en aide aux réfugiés outre frontière grâce à leur réinstallation au pays

Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
102,4	120,8	112,7

Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
113	318	(205)

Explication des écarts : Les autorisations totales ont augmenté de 18,4 millions de dollars par rapport aux dépenses prévues, principalement en raison du financement temporaire alloué au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI).

Les dépenses réelles ont été inférieures de 8,1 millions de dollars aux autorisations de dépenses totales, à cause des dépenses inférieures aux prévisions pour le PFSI, y compris les coûts liés aux efforts de secours en Haïti.

Le nombre d'ETP prévu par activité de programme ne reflétait pas la courbe de dépenses la plus récente du Ministère puisque ces renseignements n'étaient pas disponibles lors de la préparation du RPP de 2010-2011. Le nombre réel d'ETP a augmenté de 4 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement
Les personnes ayant besoin de protection et les réfugiés au sens de la Convention sont protégés par le Canada, qui s'acquitte par le fait même de ses obligations internationales et poursuit sa tradition humanitaire tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité.	Par catégorie, nombre de personnes protégées et de réfugiés au sens de la Convention qui ont obtenu le statut de résident permanent	CIC accueille des réfugiés et des personnes protégées suivant les niveaux d'immigration fixés pour 2010, soit entre 19 600 et 26 000.	**Atteint en grande partie :** En 2010, le Canada a accueilli 7 264 réfugiés parrainés par le gouvernement, manquant de peu le seuil inférieur de son objectif de réinstallation. En revanche, 9 041 personnes protégées ont obtenu la résidence permanente au Canada. En comptant les 3 558 personnes à charge à l'étranger, le Canada a ainsi dépassé le seuil supérieur de son objectif de 12 000 établi pour cette catégorie dans le plan d'immigration de 2010. Pour les réfugiés réinstallés de l'étranger, 4 833 réfugiés parrainés par le secteur privé ont été accueillis au Canada, ce qui correspond à la fourchette cible de 3 300 à 6 000.

[50] Pour en savoir plus sur l'activité de programme 4, voir **www.cic.gc.ca/francais/ministere/aap/activite-04.asp**.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

La longue tradition de tolérance, de compassion et d'aide humanitaire si chère au Canada sous-tend son Programme des réfugiés. En tant que signataire de la *Convention de 1951 relative au statut des réfugiés*[51], du *Protocole de 1967*[52] et de la *Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants*[53], le Canada a l'obligation juridique d'offrir l'asile à toute personne ayant besoin de protection.

En accord avec cette obligation, CIC a réalisé des progrès importants en 2010 dans la révision des politiques et des programmes concernant les réfugiés et les personnes protégées, notamment par la création de la *Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés*, qui a reçu la sanction royale le 29 juin 2010. Les changements apportés par cette loi appuient les principes qui sous-tendent le système canadien d'octroi de l'asile, soit assurer l'équité du processus, protéger les réfugiés authentiques et maintenir la tradition humanitaire du Canada. Le nouveau système d'octroi de l'asile excède les obligations juridiques nationales et internationales du Canada et garantit que toutes les personnes dont la demande d'asile est recevable obtiennent une audience équitable selon leur situation personnelle et ont droit de recours. Dans la foulée de cette réforme, le gouvernement a annoncé une augmentation de 20 % du nombre de réfugiés réinstallés que le Canada accueillera chaque année, ce qui signifie que, d'ici 2013, 14 500 personnes, ou 11 % de tous les réfugiés réinstallés dans le monde, s'établiront sur le territoire canadien. La mise en œuvre du nouveau régime d'octroi de l'asile au Canada est bien amorcée et des mesures ont été prises, notamment, pour réduire l'arriéré et réinstaller un nombre accru de réfugiés[54].

Au chapitre de la réinstallation, CIC a terminé l'évaluation du Programme des réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) et du Programme d'aide à la réinstallation (PAR). Il ressort que le programme des RPG est toujours jugé utile et pertinent par les intervenants, et conforme aux priorités du gouvernement. Pour sa part, le PAR est jugé conforme aux lignes directrices du HCR concernant la satisfaction des besoins immédiats et essentiels des réfugiés, et les clients du PAR se disent très satisfaits des services reçus. L'évaluation a cependant révélé que les fournisseurs de services du PAR ont de la difficulté à répondre aux besoins de plus en plus complexes de leurs clients. Le rapport d'évaluation contient un certain nombre de recommandations visant à augmenter l'efficience et l'efficacité des deux programmes ainsi que les réponses de la direction du Ministère. L'évaluation et le plan d'action de CIC ont été publiés au cours de l'été 2011.

CIC a également terminé l'examen du Programme des réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) et a mis au point une stratégie pour gérer les principaux problèmes liés au volume croissant de demandes, aux longs délais d'attente et aux relations avec les intervenants. CIC exécute actuellement cette stratégie en collaboration avec les intervenants de la communauté des répondants du secteur privé, et la mise en œuvre intégrale est prévue dès le début de 2012.

---

[51] Pour en savoir plus sur la Convention de 1951, voir **www2.ohchr.org/french/law/refugies.htm**.
[52] Pour en savoir plus sur le Protocole de 1967, voir **www2.ohchr.org/french/law/refugies_protocole.htm**.
[53] Pour en savoir plus sur la Convention contre la torture, voir **www2.ohchr.org/french/law/cat.htm**.
[54] Pour en savoir plus sur la *Loi*, voir **www.cic.gc.ca/francais/refugies/reforme.asp**.

À l'issue d'un examen approfondi et d'une série de consultations avec les intervenants à l'interne et à l'externe, CIC a décidé d'abroger la catégorie des personnes de pays source, ce qui lui permettra d'affecter ses ressources pour la réinstallation aux situations de réfugiés prioritaires en collaboration avec les partenaires et de gérer plus efficacement le volume de nouvelles demandes. L'abrogation doit entrer en vigueur à l'automne 2011.

Le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) de CIC fournit une couverture temporaire en matière de santé aux demandeurs du statut de réfugié, aux demandeurs d'asile, aux réfugiés au sens de la Convention, aux victimes de la traite des personnes ainsi qu'aux personnes détenues par l'ASFC. Un réseau de 18 000 fournisseurs de soins de santé enregistrés au Canada permet au PFSI d'offrir une couverture à quelque 110 000 bénéficiaires. Un examen des politiques du programme a été entrepris et comprend une évaluation de diverses options pour les harmoniser avec le cadre juridique. Le nouveau contrat d'administration des demandes de remboursement est en place depuis janvier 2011.

Par l'intermédiaire du Groupe de travail intergouvernemental pour la santé des immigrants et des réfugiés, CIC et ses partenaires internationaux ont élaboré une stratégie visant à mettre en place des instruments normalisés d'assurance de la qualité afin d'améliorer la fiabilité du diagnostic de la tuberculose partout dans le monde. En 2010-2011, CIC a fait passer quelque 518 794 évaluations médicales aux fins de l'immigration, ce qui a permis de détecter 417 cas de tuberculose évolutive (dont 398 ont été traitées) et de déclarer 1 161 personnes interdites de territoire pour des motifs sanitaires. CIC a transmis les dossiers de 11 796 personnes aux autorités provinciales et territoriales de santé publique pour qu'elles puissent effectuer une surveillance médicale à l'arrivée de ces personnes au pays.

CIC a établi et mis en œuvre les lignes directrices pour la désignation des pays présentant un risque élevé de tuberculose. CIC a également travaillé avec l'ASPC à la préparation d'une position commune sur le dépistage de l'hépatite B.

Sur les cas transmis pour surveillance médicale, les autorités sanitaires provinciales et territoriales ont signalé une conformité individuelle dans 52 % des cas. CIC a sondé les autorités locales de santé publique pour connaître leurs besoins et améliorer les taux de conformité individuelle pour les cas reçus des provinces et des territoires.

Leçons retenues

La négociation pour obtenir des permis de sortie aux personnes qui ne répondent pas aux critères imposés par le pays d'asile demeure ardue et illustre à quel point il est parfois difficile de concilier le cadre législatif et les politiques régissant la réinstallation avec le contexte international dans lequel évolue le programme. Au cours du prochain exercice, CIC effectuera un examen et recommandera des solutions.

De façon générale, le manque d'orientation stratégique signifie que le programme de réinstallation va dans plusieurs directions et, par conséquent, risque de ne pas atteindre son objectif premier de protection. Il faut déterminer dans quelles conditions la réinstallation constitue l'outil de protection le plus efficace. Le Ministère élabore des options pour réorienter le programme de réinstallation vers des objectifs stratégiques qui renforceront la capacité du Canada d'offrir une protection efficace et des solutions durables aux réfugiés du monde entier.

Résultat stratégique 3 – Intégration réussie des nouveaux arrivants dans la société et promotion de la citoyenneté canadienne

CIC élabore des politiques et des programmes pour faciliter l'établissement des nouveaux arrivants, ce qui englobe la réinstallation des réfugiés ainsi que leur intégration à long terme dans la société canadienne en vue de l'obtention de la citoyenneté, tout en créant les conditions idéales pour leur participation et leur contribution au Canada. Pour les immigrants et les réfugiés, le plus important est de trouver des solutions aux difficultés inhérentes à l'établissement dans un nouveau pays. Les programmes d'établissement les aident à réaliser leur potentiel et leurs aspirations, des conditions essentielles pour en faire des citoyens aptes à participer pleinement à la société canadienne. L'accueil des nouveaux arrivants et le soutien à l'établissement ainsi qu'à l'intégration à long terme constituent un résultat stratégique dont la réalisation dépend des efforts collectifs et de la contribution des divers partenaires intéressés, soit le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires, les employeurs, les fournisseurs de services, les organismes communautaires et d'autres groupes.

Pour promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants à la société canadienne, le Programme du multiculturalisme poursuit trois objectifs : favoriser l'émergence d'une société intégrée et cohésive, sensibiliser les institutions aux besoins des divers groupes sociaux, et participer activement au débat international sur le multiculturalisme et la diversité.

L'acquisition de la citoyenneté est une étape importante du processus d'intégration des nouveaux arrivants. Elle leur confère la totalité des droits dont jouissent tous les Canadiens et les encourage à assumer les responsabilités inhérentes au statut de citoyen. L'acquisition de la citoyenneté contribue également à nourrir leur attachement au Canada et leur sentiment d'appartenance à la grande famille des Canadiens. Par ses initiatives, CIC cherche à renforcer le sens et la valeur de la citoyenneté canadienne, à promouvoir la participation communautaire et à encourager l'expression de l'identité canadienne pour développer le sentiment d'appartenance des nouveaux arrivants et des personnes nées au Canada. Le Ministère travaille également à d'autres initiatives qui visent à renforcer l'intégrité du Programme de citoyenneté en s'assurant que les demandeurs satisfont aux exigences législatives et réglementaires avant de se voir attribuer la citoyenneté.

Activité de programme 5 : Programme d'intégration[55]

Élaborer des politiques et des programmes visant à faciliter l'établissement, la réinstallation, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants au sein de la société canadienne, en offrant à ces derniers des services d'orientation et d'adaptation ainsi que des cours de langue

Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
1 013,4	996,1	975,7

Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
415	373	42

Explication des écarts : Les autorisations de dépenses totales ont été inférieures de 17,3 millions de dollars aux dépenses prévues, principalement en raison de l'impact des réductions au titre de l'examen stratégique, de virements internes et de transferts à d'autres ministères.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 20,4 millions de dollars aux autorisations de dépenses totales, principalement à cause des dépenses inférieures aux prévisions au titre des contributions pour le Programme d'établissement et des coûts de fonctionnement connexes.

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement
Les nouveaux arrivants répondent aux besoins du Canada en matière de développement économique, social et culturel.	Participation au marché du travail – taux d'emploi comparé à la moyenne canadienne après cinq ans et après dix ans	Amélioration, d'ici 2012, du taux de participation par rapport à la moyenne canadienne	**Atteint en grande partie :** Les données de l'Enquête sur la population active montrent que le taux d'emploi des immigrants de toutes les catégories, après cinq ans, a augmenté de 4,7 % pour passer de 62,0 à 66,7 % de janvier 2010 à janvier 2011. En revanche, les immigrants de longue date (au Canada depuis dix ans ou plus) ont vu leur taux d'emploi reculer légèrement durant la même période, de 54,2 à 54,0 %[56]. Pour les personnes nées au Canada, le taux d'emploi a augmenté de 62,6 % à 62,9 %.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

En vertu d'ententes conclues avec CIC, les provinces de la Colombie-Britannique, du Manitoba et du Québec ont la responsabilité de concevoir, de fournir et d'administrer les services d'établissement sur leur territoire respectif, avec le soutien financier du fédéral. Partout ailleurs au Canada, CIC gère les services d'établissement. Dans le cas de l'Alberta et de l'Ontario, les gouvernements se sont entendus sur des formules différentes

[55] Pour en savoir plus sur l'activité de programme 5, voir **www.cic.gc.ca/francais/ministere/aap/activite-05.asp**.
[56] Pour en savoir plus sur l'Enquête sur la population active, voir **www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3701&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2**.

de cogestion. Dans le but d'améliorer les résultats obtenus par les nouveaux arrivants, CIC examine régulièrement les ententes conclues avec les provinces et les territoires pour la prestation des services d'établissement. L'*Accord Canada–Colombie-Britannique sur l'immigration*[57] a été renouvelé en 2010-2011 et contient des dispositions plus rigoureuses concernant la présentation d'information sur les résultats.

CIC a entrepris de mesurer les retombées des programmes d'établissement et de réinstallation afin de renforcer la confiance du public à l'égard du soutien que le Canada offre aux nouveaux arrivants, dont les réfugiés. CIC a fait participer les intervenants à la définition des principaux résultats et des indicateurs de réussite de l'établissement, et a poursuivi la mise en œuvre d'une stratégie de mesure du rendement pour appuyer l'examen des programmes d'établissement et d'intégration. Dans le cadre de cette démarche, CIC a instauré une approche modernisée qui est axée sur les résultats et les besoins des nouveaux arrivants. En améliorant la prestation de ses programmes d'orientation, d'adaptation et de cours de langue, CIC veut : offrir du soutien et des services qui facilitent l'établissement et l'intégration à long terme des nouveaux arrivants; encourager ces derniers à contribuer au développement économique, social, culturel et communautaire du Canada; inciter divers acteurs tels que les employeurs et les bénévoles à intervenir dans la prestation des services d'établissement; créer des collectivités accueillantes pour les nouveaux arrivants.

CIC a commencé à donner suite aux recommandations découlant de l'évaluation du programme Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC). Le Ministère a notamment amélioré l'évaluation des compétences linguistiques dans le cadre du Programme d'établissement. Il a également entrepris de mettre à l'essai, en collaboration avec les fournisseurs de services des CLIC à Ottawa, une méthode d'évaluation linguistique fondée sur le portfolio. Ce projet pilote, qui doit prendre fin en janvier 2012, favorise un dialogue continu entre l'enseignant et l'étudiant pour aider ce dernier à parfaire sa maîtrise d'une langue officielle.

CIC a élaboré deux versions d'un examen normalisé d'évaluation des compétences linguistiques (le Test d'étape) fondé sur les niveaux de compétence linguistique canadiens. Une fois en œuvre, l'examen renforcera la capacité du Ministère d'évaluer le rendement et les résultats globaux du programme, en plus d'offrir aux nouveaux arrivants une façon de démontrer leurs compétences linguistiques.

CIC a mené à terme le projet pilote de bons échangeables contre des cours de langue, qui visait à augmenter le taux de participation des nouveaux arrivants aux CLIC dispensés gratuitement. Les résultats de ce projet d'un an ont révélé que les clients ayant reçu un bon avaient 25 % plus de chances de s'inscrire aux CLIC que ceux n'en ayant pas reçu.

CIC a également amorcé la phase d'élaboration du répertoire national en ligne de ressources et d'outils pour l'enseignement des langues. L'objectif est d'aider les moniteurs de langue à partager leurs ressources et à créer des communautés de pratique virtuelles. « LearnIT2teach » est un autre projet mis en œuvre pour aider les moniteurs de langue de l'Ontario à intégrer efficacement les ordinateurs et Internet dans leur approche didactique et leurs salles de classe.

---

[57] Pour en savoir plus sur l'Accord, voir **www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/cb/index-cb.asp**.

Les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux de l'Immigration ont convenu d'élaborer un cadre pancanadien en matière d'établissement pour guider l'élaboration des politiques d'établissement et d'intégration à l'échelle du pays. Un sondage national visant à évaluer la réussite de l'établissement des nouveaux arrivants est en cours d'élaboration et servira d'assise au cadre.

CIC a signé avec la province de l'Ontario une entente de préparation professionnelle pour aider les immigrants qualifiés à intégrer le marché du travail canadien et à trouver un emploi correspondant à leur niveau de scolarité et de compétence. CIC a entamé des négociations avec l'Ontario au sujet de l'entente qui succédera à *l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration* (ACOI)[58], expiré le 31 mars 2011. Ce processus n'est pas encore terminé et le Ministère effectue, en parallèle, une évaluation de l'ACOI, dont les résultats finaux seront publiés en 2011-2012.

CIC a amélioré le mode d'attribution du financement pour les services d'établissement à l'échelle du Canada en optant pour une formule de calcul fondée sur le nombre d'immigrants attendus dans les provinces et les territoires (sauf le Québec), qui accorde un poids supplémentaire pour les réfugiés ainsi qu'un montant pour le développement des capacités. Le gouvernement fédéral verse au Québec un financement pour les services d'établissement et d'immigration sous forme de subventions annuelles en vertu de l'*Accord Canada-Québec*[59].

Après avoir consulté les partenaires fédéraux et provinciaux du secteur de l'établissement et organisé des groupes de discussion avec des immigrants, CIC a renouvelé et enrichi en 2010 sa gamme de produits d'information sur l'établissement et de services d'orientation pour les nouveaux arrivants. Cette information sera également intégrée dans la publication *Bienvenue au Canada*[60] et sur le site Web de CIC.

En collaboration avec l'Initiative des communautés accueillantes, qui est financée en vertu d'une alliance de recherche universités-communautés, CIC a continué de participer à divers projets de recherche, dont la création d'un répertoire de spécialistes pour les partenariats locaux en matière d'immigration (PLI) qui permet à CIC de poursuivre l'élaboration de partenariats stratégiques. Le Ministère fait également équipe avec l'Institut national de recherche scientifique du Québec pour créer un répertoire de projets communautaires qui permettra de recueillir et de diffuser des pratiques exemplaires, y compris les projets financés sous le volet Liens avec les collectivités.

CIC a continué de renforcer les liens avec les principaux intervenants pour promouvoir le recrutement de nouveaux arrivants francophones et favoriser leur intégration dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). De concert avec ses partenaires communautaires, le Comité directeur CIC – Communautés francophones en situation minoritaire a poursuivi la mise en œuvre du *Plan stratégique pour favoriser*

---

[58] Pour en savoir plus sur l'Accord, voir **www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/ontario/can-ont-index.asp**.

[59] Pour en savoir plus sur l'*Accord Canada-Québec*, voir **www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/quebec/quebec-acc.asp**.

[60] Pour la brochure *Bienvenue au Canada*, voir **www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/bienvenue/index.asp**.

l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire[61] afin d'appuyer l'intégration économique des immigrants francophones dans les CFSM par la mise en place de solides réseaux. CIC a poursuivi ses efforts de sensibilisation auprès des employeurs en organisant des salons de l'emploi pour les nouveaux arrivants.

Leçons retenues

La vérification de l'administration des programmes d'établissement de même que les évaluations du programme CLIC et du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants ont souligné le manque d'uniformité dans les activités d'évaluation des besoins et la capacité d'établir une base de référence sur les besoins des nouveaux arrivants. Pour trouver des solutions aux problèmes cernés, CIC a consulté le secteur de l'établissement et commandé une recherche sur l'opinion publique en vue d'élaborer des lignes directrices en matière d'évaluation des besoins qui aideraient le Ministère à préciser ses attentes à l'égard des fournisseurs de services d'établissement. CIC a également élaboré un outil provisoire en ligne pour aider les nouveaux arrivants à comprendre leurs propres besoins en matière d'établissement et à planifier leur démarche. Le Ministère a examiné diverses options en vue de modifier les exigences actuelles en matière de rapports, afin de faciliter la collecte de données de référence sur les besoins des nouveaux arrivants.

L'évaluation du programme CLIC effectuée en 2010 révèle notamment que « plus de 90 % des classes CLIC acceptent les nouvelles inscriptions de façon continue, ce qui pose des défis aux enseignants, mais rend les classes plus accessibles aux étudiants ». Conscient du besoin de trouver un équilibre entre l'accessibilité du programme et la qualité de l'expérience en classe, CIC a effectué une analyse pour évaluer l'impact de diverses formes de participation sur la rétention des étudiants et leur niveau de réussite. Les résultats de l'analyse sont maintenant à l'étude en vue de préparer des options pour améliorer la qualité de l'expérience en classe.

Il ressort aussi de l'évaluation que la majoration du montant alloué pour la garde d'enfants ne s'est pas traduite par un taux de participation accru au programme. Pour corriger la situation, CIC a tenu des consultations avec les intervenants et examiné ses services de garde afin d'établir des données de repère optimales sur les coûts et les listes d'attente. CIC a également recherché un nouveau modèle de service de garde afin d'établir un service rentable et plus souple qui sera mis à l'essai en 2011-2012.

Les retombées les plus positives du Programme d'accueil mis au jour par l'évaluation réalisée en 2010 sont le développement des compétences linguistiques des nouveaux arrivants et une meilleure connaissance de la culture canadienne. CIC s'est donc engagé à appuyer l'organisation d'activités connexes sous le volet Liens avec les collectivités du Programme d'établissement, comme des cercles de conversation, pour aider les nouveaux arrivants à créer des liens, à former des réseaux de soutien et à acquérir des compétences linguistiques.

---

[61] Pour le plan stratégique, voir **www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/etablissement/plan-minoritaires.asp**.

Par la mise en œuvre du Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger[62], CIC tirera profit de l'expérience acquise avec les huit premières professions cibles et collaborera avec une plus grande diversité d'intervenants à la mise en place du cadre pour six autres professions cibles (pour de plus amples détails, voir l'analyse du Plan d'action économique du Canada à la fin de la section II).

Activité de programme 6 : Programme de citoyenneté[63]

Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à administrer le processus d'octroi de la citoyenneté canadienne et à promouvoir les valeurs, les droits et les obligations liés à la citoyenneté canadienne

Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
62,0	76,4	68,8

Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
421	714	(293)

Explication des écarts : Les autorisations de dépenses totales ont été supérieures de 14,4 millions de dollars aux dépenses prévues, principalement en raison d'autorisations de dépenses de fonctionnement supplémentaires qui ont été reportées de l'exercice précédent.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 7,6 millions de dollars aux autorisations totales, principalement en raison de dépenses inférieures aux prévisions en subventions et contributions au titre du Programme du multiculturalisme et du Programme de reconnaissance historique pour les communautés.

Le nombre d'ETP prévu par activité de programme ne reflétait pas la courbe de dépenses la plus récente du Ministère puisque ces renseignements n'étaient pas disponibles lors de la préparation du RPP de 2010-2011. Le nombre réel d'ETP a augmenté de moins de 3 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement
Participation pleine et entière des citoyens à la société canadienne	Nombre et pourcentage de personnes ayant le statut de résident permanent qui obtiennent celui de citoyen	Maintenir ou améliorer le taux actuel de 85 % de naturalisation des résidents permanents	**Entièrement atteint** : Selon les données du plus récent recensement (2006), 85 % des nouveaux arrivants admissibles sont devenus citoyens canadiens.
	Nombre de demandes d'attribution et de preuve de citoyenneté traitées – décisions favorables et défavorables	Minimum : 170 000 attributions de la citoyenneté et 38 000 preuves de citoyenneté	**Atteint en grande partie** : En 2010, CIC a traité 153 644 demandes d'attribution (143 329 personnes ont obtenu la citoyenneté canadienne) et délivré 69 766 certificats (preuves) de citoyenneté à des Canadiens[64].

[62] Pour en savoir plus sur le Cadre, voir **www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/publications/rtcae/cpc.shtml**.
[63] Pour plus d'information sur l'activité de programme 6, voir : **www.cic.gc.ca/francais/ministere/aap/activite-06.asp**.
[64] Le nombre total de demandes de preuve traitées (acceptées, refusées ou fermées pour d'autres raisons) n'a pu être fourni en raison des limites du système.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

CIC a poursuivi ses efforts visant à promouvoir la compréhension interculturelle et interconfessionnelle en participant activement au Groupe de travail pour la coopération internationale en matière de sensibilisation, de commémoration et de recherche au sujet de l'Holocauste[65], en collaborant avec le Centre mondial du pluralisme[66] et la Fondation canadienne des relations raciales[67], en participant à diverses activités de commémoration dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs et du Mois du patrimoine asiatique, ainsi que par sa collaboration avec des institutions fédérales. CIC a également lancé le site Web « Une façon amusante d'apprendre » où les enseignants et les jeunes trouvent des outils éducatifs sur la citoyenneté, l'identité canadienne, le multiculturalisme et l'immigration.

Inter-Action, nouveau programme de subventions et de contributions pour le multiculturalisme, a été lancé. Le volet Projets met l'accent sur des projets pluriannuels à long terme qui appuient la participation communautaire, tandis que le volet Activités offre du financement pour la tenue d'activités communautaires à plus petite échelle qui visent à promouvoir la compréhension interculturelle.

Les progrès réalisés au chapitre du multiculturalisme à CIC et à l'échelle du gouvernement fédéral continueront d'être présentés dans le *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien*[68].

CIC prône un dialogue interculturel à l'échelle nationale et internationale afin de combattre toutes les formes de discrimination et de racisme, y compris l'antisémitisme. Le Ministère a travaillé avec la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme[69] pour préparer la Conférence sur la lutte contre l'antisémitisme, qui s'est tenue à Ottawa (du 7 au 9 novembre 2010). L'événement a réuni des parlementaires et des experts de plus de 50 pays. Le protocole d'Ottawa[70] est l'un des résultats les plus importants de cette rencontre et représente un effort de collaboration mondial dans la lutte contre l'antisémitisme.

CIC a poursuivi la mise en œuvre de son Plan d'action pour la citoyenneté qui prévoit un ensemble d'initiatives coordonnées pour améliorer l'intégrité du Programme de citoyenneté ainsi que renforcer la valeur et le sens de la citoyenneté canadienne en stimulant la commémoration civique, la participation communautaire et le sentiment d'appartenance au Canada. CIC a révisé le guide d'étude pour l'examen de citoyenneté *Découvrir le Canada : Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté*[71], publié initialement en novembre 2009. La version revue a été publiée en mars 2011 et propose un contenu enrichi sur les valeurs communes à tous les Canadiens, comme la liberté, la démocratie, les droits de la personne, la primauté du droit et l'égalité hommes-femmes.

---

[65] Pour en savoir plus sur le Groupe de travail, voir **holocausttaskforce.org/about-the-itf.html** (en anglais).
[66] Pour en savoir plus sur le Centre, voir **www.pluralisme.ca**.
[67] Pour en savoir plus sur la Fondation, voir **www.crr.ca**.
[68] Pour consulter les rapports annuels, voir **www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/multi-rapport2010/index.asp**.
[69] Pour en savoir plus sur la Coalition, voir **www.cpcca.ca**.
[70] Pour en savoir plus sur le protocole d'Ottawa, voir **www.antisem.org/archive/ottawa-protocol-on-combating-antisemitism** (en anglais).
[71] Pour le guide d'étude, voir **www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/decouvrir/index.asp**.

Un nouvel examen de citoyenneté qui reflète le contenu du guide d'étude a été introduit en mars 2010. Le nouvel examen compte toujours 20 questions à choix multiple, mais la note de passage a été haussée de 60 à 75 % pour garantir que les candidats ont une solide maîtrise de l'information fournie dans la guide *Découvrir le Canada*. Le Ministère a également modifié les dispositions réglementaires concernant les exigences en matière de connaissances. Des modifications ont notamment été apportées aux exigences en matière de connaissances sur la citoyenneté afin qu'il soit possible de vérifier de manière uniforme une gamme de connaissances sur les caractéristiques du Canada ainsi que sur les responsabilités et les privilèges liés à la citoyenneté.

En 2010, le Programme de citoyenneté a fait l'objet de plusieurs changements opérationnels qui ont notamment prolongé le temps nécessaire pour examiner les demandes de citoyenneté ou la durée du processus de demande pour les clients. En conséquence, l'objectif de traitement des demandes de citoyenneté pour 2010 n'a pas été atteint. Quelques initiatives clés ont eu un impact sur le traitement, dont la mise en œuvre de mesures pour renforcer l'intégrité du programme et le lancement d'un nouvel outil normalisé d'évaluation des compétences linguistiques pour les agents de CIC et les juges de la citoyenneté, ce qui a nécessité la prestation d'une formation à toutes ces ressources. En outre, la politique autorisant temporairement les candidats ayant échoué au premier examen de citoyenneté à reprendre l'examen a eu des répercussions sur le traitement. Sous l'effet combiné d'un volume élevé de demandes et des changements opérationnels, 80 % des demandes de citoyenneté ont été traitées dans les 19 mois suivant leur réception au cours de la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2010.

CIC a réussi à surpasser son objectif pour les demandes de preuve de citoyenneté (délivrance de certificats à des citoyens existants). En fait, le Ministère est parvenu à réduire de près de 45 % le volume de demandes de preuve en attente (de 43 362 demandes en 2009 à 24 475 demandes en 2010). Quelque 69 766 certificats ont été délivrés en 2010, ce qui représente environ 32 000 de plus que la capacité habituelle de traitement de 38 000 demandes par année. Les délais de traitement ont aussi été réduits en 2010. Pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2010, 80 % des demandes de preuve ont été traitées dans un délai de 8,5 mois pour les demandes faites au Canada (par rapport à 11,4 mois en 2009) et de 12,5 mois pour celles traitées à l'étranger (par rapport à 15,4 mois en 2009).

En 2010, CIC a entrepris un examen opérationnel du Programme de citoyenneté afin de mieux comprendre les défis à relever et de cerner les secteurs où concentrer ses efforts de modernisation pour renforcer l'efficience et l'efficacité des opérations. Parallèlement à ce processus, CIC est à élaborer un plan d'exécution qui prévoit un remaniement graduel, conformément à son programme global de modernisation du service.

Enfin, le projet de loi C-37 (qui propose de modifier la *Loi sur la citoyenneté*) a été déposé en juin 2010 pour améliorer l'intégrité du Programme de citoyenneté et protéger la valeur de la citoyenneté canadienne. Le texte propose notamment d'ajouter le pouvoir législatif de réglementer les consultants en citoyenneté et de durcir les peines relatives à la fraude en matière de citoyenneté, de renforcer l'obligation de résidence aux fins de la citoyenneté, de renforcer la capacité d'empêcher les personnes ayant commis des crimes à l'étranger de devenir des citoyens canadiens, de rationaliser le processus de révocation

et de renvoi, et de garantir que la *Loi* appuie la mise en œuvre de la limite visant la transmission de la citoyenneté à la première génération. Le projet de loi C-37 est mort au feuilleton à la fin de la session parlementaire en mars 2011.

Leçons retenues

CIC a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action pour la lutte contre la fraude en matière de citoyenneté tout au long de l'exercice 2010-2011. Le Ministère a notamment renforcé les rôles et les responsabilités des agents de citoyenneté dans le maintien de l'intégrité du programme. Ces derniers doivent effectuer une vérification obligatoire dans le système à des étapes stratégiques du traitement de la demande de citoyenneté pour s'assurer que les demandeurs continuent de respecter l'obligation de résidence.

Une conférence nationale sur la fraude en matière de citoyenneté est venue clôturer les activités de l'année. Une cinquantaine de responsables de la citoyenneté de tout le Canada y ont assisté, ainsi que des représentants de l'ASFC, de la GRC et de Passeport Canada[72]. Un certain nombre d'outils de lutte contre la fraude ont été conçus pour aider les agents de citoyenneté à détecter la fraude, et les procédures nouvellement mises en place y ont été présentées et expliquées.

[72] Pour en savoir plus sur Passeport Canada, voir **www.ppt.gc.ca**.

Activité de programme 7 : Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
136,3	230,5	225,3

Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
1 091	1 492	(401)

Explication des écarts : Le total des autorisations a dépassé de 94,2 millions de dollars les dépenses prévues en raison des fonds fournis dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses pour les programmes de publicité du gouvernement, la réforme du système d'octroi de l'asile, les dépenses relatives aux salaires et les virements à partir d'autres activités de programme. Certaines dépenses liées à des projets d'autres activités de programme, comme le Système mondial de gestion des cas, sont également incluses dans les dépenses des services internes.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 5,2 millions de dollars aux autorisations de dépenses totales en raison des coûts inférieurs aux prévisions pour la réforme du système d'octroi de l'asile et les programmes de publicité, et d'autres fonds de fonctionnement général inutilisés.

Le nombre d'ETP prévu par activité de programme ne reflétait pas la courbe de dépenses la plus récente du Ministère puisque ces renseignements n'étaient pas disponibles lors de la préparation du RPP de 2010-2011. Le nombre réel d'ETP a augmenté de 12 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

En 2010-2011, CIC a poursuivi les travaux entrepris pour améliorer les pratiques et les capacités de gestion dans plusieurs domaines.

CIC a instauré des processus systématiques de surveillance de la gestion des activités de programme et du rendement, en plus d'avoir renforcé la planification et la mesure du rendement afin de mettre davantage l'accent sur les résultats. Le Ministère a fait approuver sa nouvelle Architecture des activités de programme et son Cadre de mesure du rendement amélioré par le Conseil du Trésor, et il a élaboré une nouvelle stratégie pour mettre ces outils en place au cours de l'exercice 2011-2012. Le Ministère est maintenant bien placé pour effectuer un solide suivi de la planification et de la gestion axées sur les résultats. Le plan stratégique 2010-2015 a été mis à jour, et le cycle de

planification ministérielle a été amélioré pour y intégrer les décisions d'investissement à long terme[73]. CIC a également poursuivi l'examen trimestriel des plans ministériels pour garantir la reddition de comptes et un suivi approprié par la haute direction.

CIC a poursuivi la mise en œuvre d'un programme de contrôle de la qualité des services internes. Les fournisseurs de services internes de CIC ont mesuré le rendement d'un groupe de services à fort volume et ont publié des rapports trimestriels sur les résultats. Ils ont également poursuivi l'élaboration de normes de service pour d'autres services à fort volume afin que le personnel sache ce qu'il peut attendre de ces services dans un cadre de responsabilisation et de transparence. Le rendement par rapport à ces normes sera communiqué trimestriellement. CIC a instauré un outil de mesure périodique de la satisfaction des employés à l'égard des services internes afin de déterminer où des améliorations sont nécessaires, en vue d'aider les employés de CIC à offrir des services de qualité aux Canadiens.

Leçons retenues

Conscient que la prestation de services de qualité aux Canadiens repose sur un service d'appui efficace, CIC a effectué un certain nombre de changements en 2010-2011 :

- Le Secteur des finances a été réorganisé en vue de la mise en œuvre intégrale du modèle du dirigeant principal des finances, qui met davantage l'accent sur les contrôles internes et surveille mieux les aspects financiers des programmes de subventions et de contributions de CIC. Cette réorganisation a donné lieu à la création de deux directions générales, Opérations financières et Gestion financière, pour réaliser cet important mandat;
- Des processus globaux d'établissement de plans d'investissement ont été mis sur pied pour faciliter l'intégration aux processus ministériels de planification et de gestion ainsi que pour garantir la durabilité;
- Une approche intégrée de gestion du changement est demeurée la pierre d'assise pour améliorer la capacité de CIC de s'adapter au changement. Ceci garantit que les dirigeants et les gestionnaires peuvent compter sur des ressources et un soutien appropriés pour s'adapter à un environnement complexe et que les employés gardent leur motivation durant les périodes de changement.

[73] CIC demandera l'approbation officielle de son plan d'investissement à l'automne 2011.

Plan d'action économique du Canada

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
6,1	6,1	5,5

Le Plan d'action économique (PAE)[74] annoncé dans le budget de 2009 a alloué 50 millions de dollars sur deux ans à CIC et à RHDCC, CIC recevant une part de 13,7 millions de dollars de 2009-2010 à 2010-2011. Ces dépenses sont présentées sous l'activité de programme 5 – Programme d'intégration. Le financement offert dans le cadre du PAE a permis d'appuyer les vastes efforts déployés par le gouvernement durant cette période pour éliminer les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences étrangers (RTCE) que connaissent les nouveaux arrivants.

Les fonds du PAE ont également appuyé la création et la mise en œuvre du Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger, lequel aide les gouvernements à élaborer une approche commune en matière de RTCE, y compris un processus rapide d'évaluation et de reconnaissance. En 2010-2011, CIC, RHDCC, Santé Canada ainsi que des partenaires provinciaux et territoriaux ont confirmé que les huit premières professions cibles[75] respectent l'engagement d'un an pour la prestation des services, et ils ont établi, pour chaque profession, un plan d'action qui définit les améliorations requises dans l'immédiat et à long terme pour appuyer la RTCE.

Le financement prévu dans le PAE a aussi été utilisé pour appuyer l'expansion et l'amélioration des services offerts avant l'arrivée. En octobre 2010, la responsabilité du Projet canadien d'intégration des immigrants (PCII), qui est géré par l'ACCC, a été transférée de RHDCC à CIC. Outre le changement d'administration, les services offerts dans le cadre du PCII ont été rendus accessibles à d'autres catégories d'immigrants, dont les travailleurs qualifiés (fédéral) et les candidats des provinces, ainsi que leurs personnes à charge d'âge actif. Depuis janvier 2011, le réseau de centres de service compte un nouveau bureau au Royaume-Uni (Londres), portant ainsi à quatre le nombre total de bureaux du PCCI en comptant ceux établis en Chine, en Inde et aux Philippines.

Conformément à l'engagement du PEA à offrir de meilleurs renseignements sur la RTCE, un site Web a été créé pour faciliter l'échange de pratiques exemplaires. Ce site, appelé le Réseau des qualifications internationales (RQI)[76], permet aux membres inscrits de tout le Canada d'échanger des renseignements au sujet de leurs propres initiatives en matière de reconnaissance des titres de compétences étrangers et de forger de nouveaux partenariats pour faciliter l'adoption de pratiques exemplaires. En 2010-2011, CIC a continué d'enrichir le contenu du RQI et de mobiliser de nouveaux intervenants, contribuant ainsi aux efforts continus pour collaborer avec les partenaires et les intervenants dans le domaine, bien que les pressions exercées sur les ressources du Ministère aient retardé la mise en œuvre.

---

[74] Pour en savoir plus sur le Plan, voir **www.plandaction.gc.ca**.

[75] Les huit professions cibles sont : vérificateurs financiers et comptables, ingénieurs, architectes, technologues de laboratoire médical, ergothérapeutes, physiothérapeutes, pharmaciens, infirmières et infirmiers autorisés.

[76] Pour en savoir plus sur le RQI, voir **www.competences.gc.ca/partenaires/liaison/liaison.asp**.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Résumé financier

État condensé de la situation financière (non vérifié) Au 31 mars 2011 (en milliers de dollars)	**Variation en %**	**2010-2011**	**2009-2010 (redressé)**
Actif			
Actif financier	6 %	347 113	328 524
Actif non financier	-5 %	181 017	190 624
Total	**2 %**	**528 130**	**519 148**
Passif	4 %	771 376	744 602
Avoir du Canada	-8 %	(243 246)	(225 454)
Total	**2 %**	**528 130**	**519 148**

La somme à recevoir du Trésor représente 53 % (278 millions de dollars) et les immobilisations corporelles, 32 % (169 millions de dollars) du total de l'actif du Ministère (528 millions de dollars).

Les recettes reportées représentent environ 52 % (398 millions de dollars) du total du passif (771 millions de dollars).

Déclaration condensée des opérations (non vérifié) Pour l'année se terminant le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)	**Variation en %**	**2010-2011**	**2009-2010 (redressé)**
Total des dépenses	4 %	1 866 243	1 796 058
Total des recettes	0 %	465 204	465 841
Coût net de fonctionnement	**5 %**	**1 401 039**	**1 330 217**

Le total des dépenses ministérielles a augmenté de 70 millions de dollars, ou 4 %, passant de 1,8 milliard de dollars en 2009-2010 à 1,9 milliard de dollars au cours du présent exercice. CIC a une présence internationale importante sur le plan de la prestation des services d'immigration aux immigrants, aux visiteurs et aux réfugiés, par l'entremise du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. En 2010-2011, le montant estimé pour ces services à l'étranger s'élève à 173 millions de dollars.

Graphiques des principales données financières

Partout au Canada, CIC a également une forte présence régionale pour la prestation de programmes et de services concernant la citoyenneté, l'immigration et le multiculturalisme. Les graphiques ci-dessous illustrent les dépenses et les recettes de CIC par activité de programme.

Dépenses par activité de programme

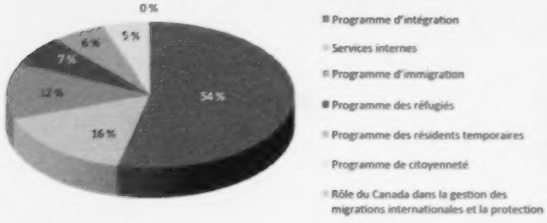

Les dépenses totales ont été de 1,9 milliard de dollars. Les paiements de transfert forment la plus grande part des dépenses (50 % ou 948 millions de dollars), suivis par les coûts relatifs au personnel, incluant les salaires et les avantages sociaux (32 % ou 602 millions de dollars).

Recettes par activité de programme

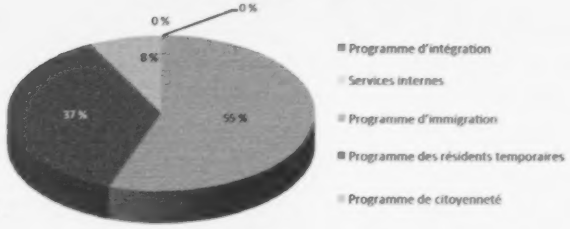

Les recettes totales ont été de 465 millions de dollars et proviennent des services offerts en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés *et de la* Loi sur la citoyenneté.

États financiers

Les principales données financières présentées dans ce Rapport ministériel sur le rendement donnent un aperçu général de la situation financière et des résultats de CIC. Les états financiers non vérifiés de CIC sont préparés conformément aux principes de la comptabilité d'exercice et diffèrent, par conséquent, des données publiées dans les Comptes publics du Canada, lesquels sont établis en fonction des crédits parlementaires. On peut consulter les états financiers détaillés (non vérifiés) du Ministère sur le site Web de CIC : **www.cic.gc.ca/francais/ministere/programmes.asp**.

Liste des tableaux supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le *Rapport ministériel sur le rendement de 2010-2011* est disponible sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, à l'adresse : **www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/index-fra.asp**.

- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Frais d'utilisation
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Financement pluriannuel initial
- Achats écologiques
- Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes
- Vérifications internes et évaluations

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent rapport ou d'autres rapports parlementaires, veuillez écrire à ParliamentaryReports-RapportsParlementaires@cic.gc.ca.

Autres sujets d'intérêt

Metropolis

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a maintenu son appui aux travaux de Metropolis[77], réseau international de recherche comparative et d'élaboration de politiques publiques en matière de migration, de diversité et d'intégration des immigrants dans les villes du Canada et du monde entier. Le projet Metropolis a organisé avec succès des congrès nationaux et internationaux de grande envergure, en plus de tenir des séminaires et des activités d'apprentissage très spécialisés et axés sur les politiques qui ont réuni des décideurs, des universitaires et des participants du secteur non gouvernemental. Toutes ces activités permettent à CIC d'approfondir sa compréhension des questions liées à la migration et à la diversité.

Activités de recherche

Les activités de recherche de CIC procurent à la haute direction les données probantes nécessaires aux fins de l'élaboration des politiques et des programmes. En plus d'établir un modèle de prévision des niveaux d'immigration et des outils connexes, de maintenir la base de données longitudinales sur les déclarants immigrants (BDIM) et le Système de mesure pour la reddition de comptes concernant les programmes de contributions de l'immigration (appelé iSMRP) et de répondre aux demandes de données ponctuelles, le Ministère a entrepris des projets de recherche dans des domaines comme l'accès au marché du travail et les indicateurs économiques, l'intégration sociale, le parrainage, l'acquisition du langage et l'alphabétisation. Dans le domaine du multiculturalisme, la recherche s'est concentrée sur les minorités visibles et religieuses, la diversité religieuse, les projections démographiques pour 2031 et l'analyse des tendances dans l'opinion publique. Les travaux de développement des données ont surtout porté sur le remaniement de la BDIM, l'enrichissement du Portail de données ouvertes et l'élaboration de nouveaux ensembles de données pour appuyer la surveillance des programmes. Enfin, diverses activités de transfert des connaissances, basées sur la recherche interne et externe, ont été organisées pour appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et le renforcement des capacités.

[77] Pour en savoir plus sur Metropolis, voir **www.metropolis.net**.

Analyse comparative entre les sexes

CIC a poursuivi son exercice d'analyse comparative entre les sexes (ACS) à l'échelle de l'organisation. Une nouvelle politique ministérielle a été élaborée à partir des résultats de l'examen de son Cadre stratégique pour l'analyse comparative entre les sexes (2005-2010). L'ACS a été intégrée au cycle complet des activités, de l'élaboration des politiques à l'évaluation, y compris le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), les programmes d'établissement, la réforme du système d'octroi de l'asile ainsi que l'évaluation du Programme des réfugiés parrainés par le gouvernement et du Programme d'aide à la réinstallation. L'égalité des sexes, en lien avec la migration et la diversité, est également un thème abordé dans les travaux du projet Metropolis, qui incluent des documents de travail, des rapports de recherche, des congrès et des ateliers. On trouve de plus amples renseignements sur les activités du Ministère en matière d'ACS dans le *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*[78].

[78] Pour en savoir plus sur l'analyse comparative entre les sexes en 2010, voir **www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rapport-annuel2010/section5.asp.**